
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Deuxième séance – Mercredi 3 juin 2020, à 17 h 30

Présidence de M^{me} Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *MM. Jean-Luc von Arx* et *Simon Brandt*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M^{mes} Christina Kitsos* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 27 mai 2020, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mercredi 3 juin et jeudi 4 juin 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je vous prie de rester debout... Nous avons appris avec tristesse le décès de M. Pierre Reichenbach, ancien conseiller municipal et deuxième vice-président, qui a siégé d'avril 1979 à mai 2003 sur les bancs du Parti libéral. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches. Mesdames et Messieurs, en mémoire, je vous prie d'observer quelques instants de silence... Merci. Vous pouvez vous rasseoir.

J'annonce les absences des magistrats; j'en ai une: M^{me} Perler sera absente demain à 17 h 30.

Je vous rappelle que les séances de cette session se tiennent à huis clos, conformément aux directives émises par la Confédération en matière de lutte contre le COVID-19. Si vous avez des questions sur les mesures sanitaires, bien que vous ayez dû les recevoir, vous pouvez venir nous voir au bureau, nous vous les recommuniquerons.

Vous avez reçu aujourd'hui par message électronique le rapport du Contrôle financier 2019-C4, «Audit de conformité des clauses contractuelles en lien avec le calcul de l'exigibilité de la redevance des parkings».

Plus festif... La sortie annuelle du Conseil municipal est prévue le samedi 29 août 2020, si les directives de la Confédération en matière de lutte contre la pandémie de COVID-19 le permettent. L'horaire et le programme vous parviendront en temps voulu.

Je souhaite un bon anniversaire à notre collègue Marie-Agnès Bertinat, qui fête son anniversaire ce soir. Bonne fête! (*Applaudissements.*)

Je rappelle que les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A sont liés. Le bureau a également décidé de lier le point 6 et le point 177 de notre ordre du jour, soit la proposition du Conseil administratif PR-1407 et la motion M-1460.

Je vous communique un point important: les renvois directs en commission seront traités en point fixe demain à 17 h 30.

Nous allons traiter ce soir l'interpellation orale IO-310 du 4 mars 2020 de M^{me} Annick Ecuyer: «Absence d'intervention lors de paroles xénophobes ou racistes». Il n'y a pas de précédent au niveau du règlement, mais, l'auteure ne siégeant plus, le bureau a décidé de donner la parole à un membre du Conseil administratif qui souhaiterait répondre à cette interpellation orale. (*Remarque.*) Oui, elle figure à l'ordre du jour... (*Remarque.*) Mais tout à fait. Alors nous reportons les interpellations orales IO-310 et IO-311 à demain pour que vous puissiez vous préparer à des réponses concrètes, Mesdames et Messieurs. Merci beaucoup.

Je cède la parole à M. le maire, Sami Kanaan, pour son discours de législature. C'est à vous, Monsieur le maire.

3. Discours de législature.

M. Sami Kanaan, maire. Merci, Madame la présidente. C'est le discours de l'ensemble du Conseil administratif...

Madame la présidente du Conseil municipal, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs, c'est à la fois un honneur et un plaisir de prononcer devant vous ce soir ce discours de la législature 2020-2025 au nom du Conseil administratif, un discours qui marque une volonté affirmée, de la part d'un exécutif largement renouvelé, de travailler de manière collégiale, transparente, rigoureuse mais aussi participative. C'est un discours qui marque également notre volonté d'agir dans un climat de confiance et de sérénité avec vous, le Conseil municipal, afin de relever ensemble les défis considérables de notre époque.

Le débat politique peut et doit être animé, voire vif. Mais il doit aussi être empreint de respect, respect mutuel et surtout respect pour notre mandat au service de la Cité qui nous a confié sa destinée, ainsi que le veut la formule consacrée.

Pour la première fois, et c'est historique pour une grande ville suisse, notre exécutif comprend une majorité de femmes. C'est un symbole fort, mais c'est surtout le vrai signe d'un changement de société dans la droite ligne de la formidable mobilisation lors de la grève des femmes du 14 juin 2019. C'est aussi une source d'inspiration pour les femmes d'aujourd'hui et de demain, comme l'est la parité atteinte dans votre enceinte, également une première historique. Cette lutte pour l'égalité entre femmes et hommes, nous la poursuivrons ensemble dans tous les domaines.

Le serment que nous avons prononcé en ce début de législature est un engagement au service de la population. Il prend un sens particulier dans le contexte

difficile de la crise que nous traversons, l'une des plus graves qu'ait connue la Suisse moderne. Une crise d'abord sanitaire mais aussi une crise sociale et économique majeure qui nous oblige à redoubler d'attention envers toutes et tous: indépendants ou salariés, associations ou entreprises, quel que soit le statut ou le domaine d'activité. Nous devons y apporter une réponse solidaire et responsable.

Notre collectivité doit trouver des solutions pour soigner à court et à long terme les profondes blessures de cette crise. Les images des files d'attente de milliers de personnes dans le besoin aux Vernets pour obtenir un sac de nourriture d'une valeur de 25 francs ont fait le tour du monde. Et nous ne pouvons accepter à Genève de rester les bras croisés face à une telle misère.

Ensemble nous devons trouver rapidement des solutions pour répondre aux défis structurels de l'humanité, au-delà de la crise actuelle. Je pense à l'urgence climatique et écologique, à l'accroissement des inégalités, au vieillissement de la population, aux discriminations multiples dont font encore l'objet des membres de notre collectivité. Notre volonté est que personne ne soit ignoré ou délaissé.

Ce discours dresse un premier aperçu des priorités du Conseil administratif qui constituent l'armature de notre programme de législature. Premier axe prioritaire, la justice sociale, avec l'objectif que chacune et chacun trouve sa place dans notre cité et y vive dignement. Pour cela, il est indispensable de travailler en réseau avec les partenaires concernés, par exemple de renforcer les relations avec le Canton, dans le but de réduire le non-recours aux prestations sociales.

En matière de logement, nous devons trouver des solutions pour rénover rapidement les immeubles appartenant à la Ville tout en garantissant des loyers abordables, concrétisant ainsi le droit au logement. Nous voulons agir par le biais de la maîtrise foncière et d'une gestion active des zones de développement. Nous favoriserons les modalités d'habitat non spéculatif comme les projets intergénérationnels, les coopératives ou les possibilités d'échanges d'appartements. Nous nous engageons aussi à mettre en place des solutions pérennes pour l'accueil des sans-abris sur le modèle du «logement d'abord».

Pour l'emploi, le Conseil administratif souhaite renforcer le dispositif déjà mis en place en Ville de Genève pour l'apprentissage, les premiers emplois ou pour les personnes plus âgées. Dans le cadre de la crise actuelle, notre municipalité doit aussi jouer un rôle plus actif pour préserver et développer les emplois à Genève. Nous tenons également à nous engager pour que toutes celles et ceux qui vivent dans notre cité soient pleinement reconnus-e-s dans leurs droits et leur légitimité.

Les politiques qui permettent notamment une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, via le développement de places de crèches et le parascolaire, seront renforcées, tout comme la politique en faveur de la vieillesse

et de la jeunesse, avec l'augmentation du nombre de travailleurs sociaux et de travailleuses sociales hors murs ainsi qu'une action publique inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap.

Le deuxième axe prioritaire, c'est la nécessaire transition écologique face à l'urgence climatique. La Ville de Genève est active depuis plusieurs années dans ce domaine. Elle doit maintenant aller nettement plus loin et plus vite. Le Conseil administratif doit établir un plan climatique et écologique municipal qui permette d'atteindre notre premier objectif de réduction de 60% des émissions des gaz à effet de serre d'ici à 2030. Il nécessitera la rénovation du patrimoine bâti, des mesures fortes pour la mobilité, une importante végétalisation et des changements dans les pratiques de consommation et d'achat.

La justice climatique est indissociable de la justice sociale et d'un renouvellement de notre économie. La transition écologique doit être partagée de la manière la plus large possible au sein de la population. Pour réunir tous les échelons de notre société autour de cet objectif, il est non seulement nécessaire de concrétiser des mesures mais aussi de proposer un nouvel imaginaire collectif. Les artistes et les scientifiques doivent jouer un rôle clé pour aller vers ce changement de paradigme.

Le troisième axe prioritaire, ce sont les enjeux économiques et financiers en vue de nous orienter vers une économie durable et solidaire. Genève doit construire une politique économique audacieuse et innovante à même de contribuer à la transition écologique tout en cultivant ses atouts et sa qualité de vie, préservant ainsi ses conditions-cadres en matière d'infrastructures et de financement des prestations publiques.

L'enjeu est celui d'un développement économique de proximité, écologiquement et socialement responsable. Notre économie doit se diversifier, du numérique aux industries créatives et culturelles, de l'économie sociale et solidaire à la finance durable, de l'agriculture de proximité aux services de soins en passant par les biotechnologies. Nous devons ainsi veiller à ce que nos petites et moyennes entreprises (PME) bénéficient des conditions nécessaires à leur éclosion et à leur développement.

Un des éléments fondamentaux d'une politique économique saine, équilibrée et durable est l'accessibilité à des locaux abordables pour les PME, les commerces, les artistes et les artisans. Or, à Genève, plus de 300 000 m² de locaux commerciaux restent vides dans la durée. Cette situation est inacceptable et constitue une véritable provocation alors que de nombreux acteurs économiques et sociaux cherchent des locaux à prix abordable pour déployer leurs activités. Nous devons trouver des réponses énergiques et efficaces face à cette spéculation, par exemple une adaptation du règlement relatif aux plans d'utilisation du sol.

En termes de finances publiques, nous devons assumer le fait que nous allons vers des années difficiles. Au vu des défis qui se posent à nous et des impacts cumulés de la réforme fiscale et financement de l'AVS et du COVID-19, un allègement temporaire de l'orthodoxie en matière d'équilibre budgétaire sera incontournable. Notre volonté reste toutefois de poursuivre la bonne gestion de la Ville de Genève, largement reconnue par les instituts indépendants, afin d'assurer les marges nécessaires à une action publique anticyclique efficace. La situation actuelle souligne aussi l'importance d'une gestion saine et responsable des finances publiques qui permet d'être solide en cas de tempête.

Il s'agit également de remettre encore une fois sur le métier la problématique des charges de ville-centre vis-à-vis des autres communes et du Canton, de même que celle de la concurrence fiscale intercantonale. Il convient de tout entreprendre pour faire évoluer les relations entre le Canton et les communes, notamment les villes. Celles-ci ne doivent pas simplement absorber des transferts de charges, sans compétences décisionnelles, sans que soit reconnu leur rôle vital de proximité.

Au-delà de ces trois axes prioritaires, le Conseil administratif est très attentif à préserver et à renforcer toute la palette des talents et des atouts de notre cité. Genève est incontestablement une ville de culture. Les enjeux pour ces cinq prochaines années ne manquent pas. Je pense par exemple à l'ouverture de la Nouvelle Comédie, dont la portée est fondamentale pour la création artistique et le rayonnement culturel de Genève. Je pense au Pavillon de la danse, qui va marquer à quel point Genève est une ville majeure pour cette discipline. Genève devra également assurer un projet viable et largement soutenu pour son Musée d'art et d'histoire, figure de proue des quarante musées genevois de par ses collections et son histoire.

Plus largement, nous devons trouver des solutions concrètes et durables pour le statut professionnel et social des artistes et des autres métiers de la culture. Au-delà de sa légitimité intrinsèque, la culture, au sens large, est un pilier majeur de la création de valeur ajoutée, et la deuxième branche économique du Canton. Enfin, la politique en faveur de la participation culturelle de toutes et tous sera considérablement renforcée.

Genève est aussi une ville de sport qui va concrétiser son ambitieux plan d'investissements sportifs, avec le nouveau centre de la gare des Eaux-Vives, la Maison du sport ou la refonte complète du Bout-du-Monde. A travers l'accueil et l'organisation de manifestations sportives locales ou internationales, le soutien aux clubs et aux bénévoles ou encore l'offre de cours, le sport est plus que jamais un pilier important de l'action publique de notre commune. Puissant levier éducatif, il permet d'appréhender les règles de la vie en commun, l'esprit de compétition et le goût de l'effort, tout en laissant la place à l'esprit d'équipe et au dépassement de soi. Son rôle en matière d'intégration et de cohésion sociale ainsi que de promotion de la santé n'est également plus à prouver.

La convivialité de l'espace public doit constituer un autre élément important de nos politiques publiques. Que ce soit en matière d'animation, d'embellissement et de végétalisation de la ville ou de diminution de l'espace dévolu aux véhicules privés, nous devons faire mieux et agir dans l'ensemble des quartiers.

La sécurité est aussi considérée comme un enjeu du vivre-ensemble, car notre police municipale, présente dans la rue, joue un rôle de proximité central en misant sur la prévention et le dialogue, en coordination avec l'action sociale, sans pour autant oublier le volet répressif lorsqu'il s'avère nécessaire.

Pour ce qui est de la transition numérique, le Conseil administratif veut l'inscrire dans un cadre éthique, transparent, sûr et écologiquement soutenable, tel que défini dans la Charte des valeurs du numérique des villes genevoises. Le numérique n'est pas une fin en soi mais un moyen qui doit être mis au service des usagères et usagers et des prestations publiques. Nous devons saisir les opportunités du numérique et en prévenir les risques. Ainsi, le Conseil administratif portera par exemple une attention très critique face aux velléités de développement de la technologie 5G sur le territoire de la Ville.

Pour réussir cette transition, la Ville doit œuvrer comme plateforme de rapprochement entre les entreprises genevoises, les associations et le monde académique. Nous devons faire fructifier l'intelligence collective qui existe à Genève. Les initiatives, à l'image du festival Open Geneva, ne manquent pas.

Sur le plan de la gouvernance, force est de relever que la législature passée a été marquée par des tensions importantes, des attaques contre les prestations et des affaires diverses qui ont pu détourner l'attention des enjeux essentiels. Nous aurons à cœur, durant cette législature, d'améliorer la transversalité entre les départements et d'assurer une action collégiale de l'exécutif, car seule une telle action, reposant sur une majorité large, peut répondre aux enjeux qui sont les nôtres.

En ce qui concerne l'administration, sur un plan opérationnel nous devons simplifier et améliorer les processus internes. Nous devons nous interroger sur la meilleure manière de délivrer les prestations publiques. Pour cela, la Ville de Genève doit faire évoluer sa politique du personnel, exploiter l'élan donné au télétravail, améliorer la formation et la mobilité interne. Nous devons agir de manière que le dispositif de contrôle interne, indispensable outil de rigueur et de transparence, ne devienne pas un carcan paralysant et déresponsabilisant. D'une manière générale, le Conseil administratif veut renforcer une relation de confiance entre les autorités et les 4000 collaboratrices et collaborateurs de l'administration municipale.

Genève se considère à juste titre comme unique. Deuxième ville du pays, elle est incontestablement unique en tant que ville internationale, multiculturelle et

ouverte sur le monde, centre d'une agglomération transfrontalière de près d'un million d'habitantes et d'habitants. Mais nous devons absolument aller vers plus de collaboration et de participation avec l'Union des villes genevoises, l'Association des communes genevoises, le Canton, le Grand Genève ou, sur le plan fédéral, l'Union des villes suisses et la Confédération. Genève doit porter la voix des villes et de leurs réseaux comme acteurs clés pour les solutions aux défis d'aujourd'hui et de demain. Nous devons défendre avec conviction la Genève internationale qui fait partie de notre identité, mais aussi travailler à la faire évoluer, soutenir l'émergence de points de vue critiques et constructifs, car Genève est le berceau des droits humains, défenseuse de l'égalité réelle entre femmes et hommes, de la lutte contre toutes les formes de discriminations liées par exemple à l'orientation sexuelle, au genre, à l'origine ou à la couleur de la peau.

Pour conclure, j'aimerais saluer au nom du nouvel exécutif le passage de témoin serein et concerté ainsi que la disponibilité sans doute inédite de l'ancien Conseil administratif pour faciliter la transition dans ce contexte très particulier. Notre volonté est maintenant de consacrer ces prochains mois, outre à faire face aux conséquences de la crise du COVID-19 et à l'élaboration du projet de budget 2021, à travailler dans la durée pour approfondir un plan d'action sur nos enjeux prioritaires et ainsi aboutir à l'automne à un véritable programme de législation 2020-2025.

Le Conseil administratif tient à exprimer sa plus vive reconnaissance à toutes celles et tous ceux, personnel soignant et personnel de la vente ou des services essentiels, qui nous ont permis d'affronter la crise sanitaire. Je rends en particulier hommage aux membres du personnel de l'administration municipale qui, dans toute la diversité de leurs métiers et de leurs fonctions, se sont engagés pour faire face à cette crise. Nous vivons une situation totalement inédite qui nous a certainement toutes et tous dépassés. Ce n'est donc qu'en mettant en marche notre intelligence collective, notre capacité d'ouverture et notre solidarité que nous parviendrons à trouver les solutions pour y répondre.

L'écrivain Jorge Luis Borges a écrit: «De toutes les villes du monde, de toutes les patries [...] qu'un homme cherche à mériter au cours de ses voyages, Genève me semble la plus propice au bonheur.» Genevois de cœur depuis trente ans, j'en suis totalement convaincu. Nous devons toutes et tous œuvrer pour que cette belle phrase constitue une réalité partagée.

Vive Genève, vive la Suisse! (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Sami Kanaan, Monsieur le maire, Monsieur le conseiller administratif. Je passe maintenant la parole à M^{me} la conseillère administrative Christina Kitsos.

4. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, je voulais prendre la parole dans ces points de communications car, comme l'a très bien expliqué notre maire, M. Sami Kanaan, à la suite de la crise sanitaire qui semble s'apaiser peu à peu, la crise sociale et humaine, elle, reste très présente et a des conséquences dramatiques pour de nombreuses Genevoises et de nombreux Genevois.

Le département de la cohésion sociale et de la solidarité est en première ligne sur cette question. Comme vous le savez, beaucoup de collaborateurs et de collaboratrices ont dû œuvrer dans ce sens, que ce soit dans le département de la culture et du sport, le département des constructions et de l'aménagement, le Service d'incendie et de secours, notamment le commandant Schumacher, également le secrétaire général de la Ville de Genève, M. Buzzini; de nombreux collaborateurs ont été réaffectés sur un grand nombre de lieux comme la caserne des Vernets afin que les demandes puissent convenablement être prises en charge.

Nous avons appris cette semaine que l'Etat retirait la Protection civile de la caserne des Vernets, ce qui représente environ 30 personnes. La Ville doit donc trouver des solutions pour pallier ce retrait de l'Etat. Des solutions alternatives seront trouvées. Je rappelle que ce dispositif a été mis en place par l'article 48, lettre m, de la loi sur l'administration des communes (LAC) qui autorise un exécutif à mettre en place ce type de structure lors d'une période de crise comme celle que nous avons vécue et que nous vivons encore.

Aujourd'hui, je suis heureuse que la démocratie puisse reprendre ses droits, que le Conseil municipal se réunisse. Je m'en réjouis beaucoup parce que pour moi il est essentiel pour le bon fonctionnement de la Ville que nous puissions collaborer de manière étroite.

Le but de ma prise de parole est de vous annoncer que je vous soumettrai à la session de fin juin une proposition du Conseil administratif sur l'accueil d'urgence. Elle devra être adoptée sur le siège parce que la situation ne me permet malheureusement pas d'autres alternatives si nous voulons garantir un accueil pour toutes ces personnes et pour éviter aussi la recrudescence du COVID-19, notamment avec des foyers infectieux comme on a pu le voir dans d'autres villes. Je sais que cette problématique vous tient à cœur, car une motion socialiste a été déposée par M^{mes} Mitri Davidshofer et Ojalvo, et il y a aussi des projets de délibérations de M. Sormanni notamment. M. Brandt s'était aussi saisi de cette question, ce qui avait justement permis d'avoir un accueil à l'année.

Je souhaite enfin remercier M^{me} Esther Alder pour son engagement tout au long de ces années pour avoir une véritable politique d'accueil digne, et j'entends le poursuivre notamment en concertation avec l'Etat, les communes et les associations. J'espère que nous pourrons rapidement aboutir à une solution concertée et partagée.

Je voulais dire aussi que je suis, jusqu'à la session de juin, à la disposition des chefs de groupe ou de tous les conseillers municipaux et conseillères municipales si vous avez des questions. Dans tous les cas, je présenterai fin juin ce projet de manière approfondie.

5. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées à la commission des pétitions:

- P-423, «Oui aux nouvelles bandes cyclables à Genève»;
- P-424, «Contre le tapage nocturne au parc de Geisendorf».

6. Questions orales.

La présidente. Selon le règlement, nous avons trente minutes de questions orales, sans compter les réponses éventuelles des conseillers et conseillères administratives, ce qui nous laisse, on va dire, trois questions par groupe. Je vous remercie de vous discipliner... Nous vous soumettrons plus tard des propositions peut-être plus formelles. La séance de questions orales est ouverte, vous pouvez vous inscrire. Je rappelle pour les nouvelles et les nouveaux que c'est une minute top chrono. Pour la première question orale, je passe la parole à M. Alain de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Merci, Madame la présidente. J'ai une question pour M. le maire, Sami Kanaan, concernant le dépôt du Carré-Vert. Je voulais savoir s'il était pleinement opérationnel, connaître l'état de situation et les surcoûts qu'ont engendrés les divers défauts constatés dans ce site. Merci pour ces infos qui seront très utiles.

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur le conseiller municipal, je vous fais une réponse partielle pour vous dire que des démarches très actives ont été entreprises, encore sous l'égide de M. Pagani avec ma pleine collaboration, pour trouver des solutions concrètes. Entre-temps, elles semblent avoir été trouvées sur le plan technique déjà pour assainir les défauts dont vous avez entendu parler, notamment ces microfissures et ces légers reliefs qu'il y avait sur le sol.

Par ailleurs, il fallait trouver des solutions juridiquement soutenables pour défendre les intérêts de la Ville de Genève tout en faisant avancer le chantier. Je vous ferai un complément de réponse ultérieurement, en coordination avec M^{me} Perler, mais je sais qu'on est à bout touchant. On a évidemment pris un peu de retard comme dans d'autres démarches liées à des chantiers similaires en raison de la crise du COVID-19, mais j'ai bon espoir que le dépôt patrimonial soit bientôt pleinement opérationnel.

La présidente. Merci, Monsieur le maire. La parole est maintenant à M^{me} Barciela Villar, pour une minute.

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). Merci, Madame la présidente. Ma question concerne la Reliure, ce bâtiment situé au 45, rue de Saint-Jean. J'aimerais demander au conseiller administratif quelle sera la priorité qu'il donnera à la rénovation de cette maison prévue pour accueillir des personnes âgées, des jeunes en difficulté, des familles et qui aura aussi des arcades pour des lieux communautaires ouverts au public.

La présidente. On vous apportera une réponse ultérieurement... La parole est à M^{me} Patricia Richard.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Merci, Madame la présidente. Je ne sais pas qui souhaitera me répondre... J'ai déposé la question écrite QE-534 il y a plusieurs mois pour avoir le détail de ce qui était facturé, à qui et comment à la cafétéria de l'Organisation météorologique mondiale. Je n'ai toujours pas de réponse alors que ça fait plus de six mois. Je sais qu'une partie du Conseil administratif est nouvelle mais ce serait sympathique de répondre aux questions.

La présidente. M. Alfonso Gomez va vous répondre.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Ma première réponse est que je vous répondrai ultérieurement, demain ou lors d'une prochaine séance, pour voir où en est le dossier.

M. Eric Bertinat (UDC). Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis, en charge du département de la sécurité et des sports. Une directive récemment parue et signée par le conseiller d'Etat Mauro Poggia mais aussi par le pharmacien et le chimiste cantonaux interdit la vente de tous produits contenant du cannabidiol (CBD), cette substance issue du cannabis et vendue sans ordonnance. Les pharmacies qui les proposaient les ont retirés de suite de la vente sachant qu'elles risquent une amende salée, voire la fermeture de leur commerce.

Ces produits aujourd'hui prohibés parce que jugés dangereux pour la santé publique continuent cependant d'être vendus par de nombreux dépanneurs, ces commerces de proximité ouverts la nuit comme les jours fériés. Ma question est la suivante: est-ce que la magistrate a reçu cette directive et est-ce que les agents de la police municipale luttent contre la vente de ces produits aujourd'hui interdits?

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} Marie Barbey-Chappuis vous répondra demain. La parole est à M. Olivier Baud.

M. Olivier Baud (EàG). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Christina Kitsos. Madame la conseillère administrative, le contexte sanitaire a en quelque sorte obligé à annuler la Fête des écoles. Le traditionnel cortège n'aura pas lieu le 24 juin. Toutefois, le Service des écoles a informé qu'en raison de cette annulation un souvenir serait remis aux élèves de l'école primaire, ce qui représente sûrement une belle initiative. J'aurais souhaité savoir quelle forme prendra ce cadeau, si tous les élèves le recevront bien et s'il sera différent en fonction de leur âge.

Ma question principale concerne toutefois l'avenir. J'aimerais savoir si, au-delà des aléas de la situation actuelle, votre département a la volonté d'offrir chaque année un souvenir à tous les élèves de 4 à 12 ans et si la Ville de Genève est décidée à agir conformément à l'article 66 de la loi sur l'instruction publique en renouant avec le geste apprécié qui consistait à remettre à chaque élève un livre, un présent que d'aucuns utilisaient à bon escient durant la pause estivale et que d'autres tout simplement conservaient toute leur vie.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} Christina Kitsos vous répondra demain. Je passe la parole à M^{me} Marthaler Ghidoni.

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S). Merci, Madame la présidente. Ma question est adressée à M^{me} la conseillère administrative Christina Kitsos. Votre département compte-t-il diffuser par le biais d'encarts publicitaires dans les médias genevois ainsi que par les canaux usuels de la Ville de Genève toutes les informations relatives aux droits et devoirs du travail dans un ménage privé, à l'instar de ce qu'a fait la municipalité de Lausanne?

M. Sami Kanaan, maire. Je me permets de répondre, car c'est l'ancien conseiller administratif qui a pris cette décision, effectivement sur la bonne inspiration de la Ville de Lausanne. C'est une des dernières décisions qu'il ait prises sur proposition de M^{me} Salerno. Je dois vérifier dans quel média et à quelle date ça a été diffusé. C'est une bonne question.

La présidente. Vous reviendrez donc demain avec les précisions... Merci. La parole est à M^{me} Danièle Magnin.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Merci beaucoup, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez, dans sa compétence s'agissant des espaces verts. On a un grand problème à la promenade qui entoure la Tour de Champel au chemin de la Tour-de-Champel. J'aurais aimé savoir quand il pensait s'en occuper et si une visite avec lui était éventuellement possible car on a fermé quasiment la moitié de l'endroit par des barrières à cause d'un ou de deux trous. La tour elle-même est entourée de chabouris parce qu'un pan de mur menace de s'écrouler. Ça devient donc une urgence. S'agissant de ce pan de mur, ça dépend peut-être des travaux et des constructions (*ndlr: le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité*), pas du Service des espaces verts, mais en ce qui concerne la promenade elle-même et la façon dont elle est entretenue, ou pas puisque l'herbe a atteint quasi un mètre de haut à certains endroits, j'aurais bien aimé savoir si on pouvait compter sur lui pour faire évoluer la situation positivement.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Si j'en crois le froncement de sourcils de M. Gomez, il vous répondra demain... C'est ça, Monsieur le conseiller administratif? Merci. La parole est à M. François Bärtschi.

M. François Bärtschi (MGC). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Des conteneurs pour la récupération des ordures ont été placés sur la plaine de Plainpalais à la hauteur de la rue Patru. Le fait de pouvoir faire le recyclage de ces ordures de manière plus facile est une bonne chose pour les habitants du quartier. Mais c'est tout à fait inesthétique, on se croirait véritablement dans une décharge.

Etant entendu que la plaine de Plainpalais a coûté très cher aux contribuables, des sommes gigantesques, des dizaines de millions de francs – 40 millions, me dit mon collègue Daniel Sormanni –, étant donné que ça a coûté cette somme, je pense que ça vaudrait la peine d'avoir un aménagement soigné. Alors je demande à la conseillère administrative si elle pense faire un effort pour les habitants du quartier et les nombreuses personnes qui passent sur la plaine de Plainpalais ou qui s'y baladent afin que cet endroit soit véritablement acceptable et esthétiquement potable.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} Marie Barbey-Chappuis vous répondra demain également. Je passe la parole à M. Luc Zimmermann.

M. Luc Zimmermann (PDC). Merci, Madame la présidente. J'ai une question pour la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis. Les écoles de sport d'été ont ouvert ce matin. Je voudrais savoir combien de places seraient disponibles au vu du COVID-19 et quelles sont les autres mesures prises en lien avec le COVID-19.

La présidente. Merci. Vous souhaitez répondre, Madame Barbey-Chappuis? Je vous cède la parole...

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Effectivement, comme vous l'avez dit, les écoles de sport ont ouvert ce matin, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec mes services à ce sujet. En temps normal, le Service des sports propose une quarantaine d'activités, que ce soit en sport individuel ou collectif, pour à peu près 2300 places. Cette année, la jauge a un peu été revue à la baisse. Près de 1500 places ont été ouvertes pour 34 activités, puisqu'au vu du contexte particulier lié au COVID-19 ce catalogue a été remanié pour garantir à la fois la sécurité des enfants et celle des moniteurs et monitrices. Par mesure de prudence cependant, les sports de contact comme le taekwondo ont été exclus du catalogue.

Ce catalogue remanié a été mis en ligne par le Service des sports le 29 mai à la suite des annonces du Conseil fédéral du 27 mai, et les inscriptions ont débuté aujourd'hui. Il y a apparemment un grand succès puisque deux heures après l'ouverture la moitié des places étaient déjà réservées.

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. Je vois que quelques personnes se sont inscrites mais je ne peux pas leur donner la parole parce qu'elles n'ont pas inséré leur carte. Je n'ai que des numéros, vos noms et prénoms ne s'affichent pas. La parole est à M. Olivier Gurtner.

M. Olivier Gurtner (S). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez. Elle concerne les locataires d'habitation à la Gérance immobilière municipale. J'aimerais savoir si, après les décisions qui ont concerné les locataires commerciaux, le Conseil administratif a la volonté de proposer des solutions pour les locataires d'habitation qui souffrent des impacts de la crise du COVID-19.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le conseiller administratif vous répond. (*Remarque.*) Demain... Il vous répondra demain. Je passe la parole à M^{me} Léonore Baehler.

M^{me} Léonore Baehler (Ve). Merci, Madame la présidente. Je sou mets la proposition d'une réflexion sur la création d'une commission indépendante sur l'abattage des arbres à Genève, composée de représentants du Conseil municipal et du Conseil administratif. En effet, beaucoup trop d'abattages d'arbres sont réalisés alors qu'ils ne sont pas nécessaires, car les arbres concernés ne représentent pas de réels dangers pour la population et ne sont pas malades. Cette réflexion est à présenter à la commission de l'aménagement et de l'environnement en vue de trouver des outils d'évaluation indépendants.

La présidente. Ce n'est pas vraiment une question mais est-ce que quelqu'un souhaiterait s'exprimer? Monsieur Alfonso Gomez...

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci pour cette question, Madame la conseillère municipale. Comme vous le savez certainement, le Conseil administratif est préoccupé par la végétalisation en ville de Genève. Nous

tenons effectivement à faire barrage à certaines coupes d'arbres. Le fait de créer une commission Conseil municipal/Conseil administratif ne me semble en tout cas pas adéquat parce qu'il existe déjà des commissions qui traitent de ce sujet. Il n'empêche qu'un effort sera fait d'une façon générale au niveau de la communication afin d'informer non seulement le Conseil municipal et ainsi de respecter les décisions qu'il a prises sur les abattages d'arbres – je crois que c'était une résolution – mais également la population quand ces abattages sont strictement nécessaires. Il s'agira notamment de communiquer sur les mesures qui seront prises en vue du remplacement de ces arbres.

M^{me} Amanda Ojalvo (S). Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Kitsos. Est-ce que nous pouvons avoir un point de situation sur les réductions d'horaire de travail (RHT) pour le personnel éducatif des structures d'accueil de la petite enfance pendant la période du COVID-19? Ont-elles été refusées par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et, si oui, pour quelles raisons?

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale, pour votre question. *(Le micro de M^{me} Kitsos est éteint.)*

La présidente. Est-ce que vous pourriez donner la parole à M^{me} Kitsos?

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. C'est bon, je crois... Merci, Madame la conseillère municipale, merci, Madame la présidente.

Au tout début de la crise sanitaire, le Service de la petite enfance a mis en place une cellule d'appui aux structures d'accueil de la petite enfance afin qu'elles puissent déposer sans délai les demandes d'indemnités au titre de la RHT.

Toutes les structures ont déposé des demandes; elles ont toutes été refusées par le SECO. Aujourd'hui, il y a une opposition des structures, qui font recours contre cette décision. A l'heure actuelle, le Service juridique de la Ville de Genève, en contact avec l'Association des communes genevoises, évalue la possibilité de poursuivre ce recours en justice. En fait, il n'y a pas encore de recours, je me suis un peu embrouillée... Ce que je voulais dire, c'est que les structures d'accueil de la petite enfance ont fait opposition et il y a en ce moment une réflexion sur la possibilité de déposer un recours. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question...

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. La parole est à M^{me} Paule Mangeat.

M^{me} Paule Mangeat (S). Merci. Ma question concerne M^{me} Perler. La rue de Fribourg est actuellement en travaux, et depuis des mois. Les habitants et les commerçants de la rue sont très inquiets du déroulement des travaux. En effet, les commerces n'ont pas pu rouvrir leurs terrasses, ils subissent de plein fouet la crise du COVID-19 et il y a des travaux des Services industriels de Genève (SIG) à chaque bout de la rue plus les travaux de piétonnisation. Ma question est la suivante: quelle coordination avez-vous prévue avec les SIG? Quelle communication allez-vous faire à destination des habitants et des commerçants de la rue, et surtout dans quel délai?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M^{me} la conseillère administrative vous répondra demain. La parole est à M. Gazi Sahin.

M. Gazi Sahin (EàG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M^{me} Perler. Elle concerne les pistes cyclables. Vous aurez sans doute remarqué récemment en ville de Genève la mise en place pour un temps de pistes cyclables sécurisées. On peut dire que c'était un coup de force de la part de l'ancien magistrat Pagani mais on peut dire aussi que ce coup de force était nécessaire pour signaler le retard important de Genève en ce qui concerne les pistes cyclables par rapport aux autres villes. Alors, Madame la magistrate, ma question est la suivante: est-ce que vous allez soutenir la pérennisation de ces pistes cyclables au-delà des 120 jours prévus?

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} la conseillère administrative vous répondra également demain. La parole est à M^{me} Jacqueline Roiz.

M^{me} Jacqueline Roiz (Ve). Merci, Monsieur le président. La question concerne la roseraie du parc La Grange et est adressée au conseiller administratif Alfonso Gomez. On sait que cette roseraie a enchanté pendant très longtemps des

générations de Genevois et de touristes. On a reçu la bonne nouvelle que ça se transformerait en un jardin de roses. On va passer d'un XX^e siècle où l'on mettait des produits phytosanitaires qui polluaient le sol à un XXI^e siècle qui sera 100% naturel, donc une renaissance écologique que je salue.

On peut comprendre que l'on ait besoin de supprimer les rosiers pour avancer ces travaux d'aménagement – selon la proposition PR-1304, les rosiers sont très abîmés – mais je trouve un peu dommage de constater que l'arrachage des rosiers va se faire maintenant plutôt qu'au début d'hiver ou en automne, une période où on pourrait préserver les racines. Je sais que ces rosiers sont très abîmés, mais il s'avère que ce sont des plantes très vivaces qui peuvent être replantées ailleurs si leurs racines sont encore saines.

Le président. La question, Madame la conseillère municipale...

M^{me} Jacqueline Roiz. Pardon?

Le président. Vous avez une minute par question.

M^{me} Jacqueline Roiz. Oui, la question... Alors par rapport à ce problème, est-ce qu'on peut sauver ces rosiers partiellement, dans l'éventualité au moins une centaine de rosiers sur les 2000 m² de surfaces qui seront arrachées, en creusant par exemple profondément avant l'arrachage en gardant les racines, afin de les donner à des institutions ou à des privés qui auraient envie de les récupérer? Par ailleurs, est-ce qu'il y a un moyen qui vous suiviez le plan d'aménagement pour savoir un peu ce qu'il adviendra des murets en pierres du Valais et de la pergola?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je vous rappelle que la question, c'est une minute. M. le conseiller administratif vous répond...

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Madame la conseillère municipale, pour cette question. Vous l'avez dit vous-même, cette roseraie était très fortement abîmée, et cela depuis des dizaines d'années en raison de l'utilisation des produits phytosanitaires. Elle était du reste irrécupérable et il semble que les roses en souffrent aussi. La décision d'arrachage a été prise à l'unanimité de ce Conseil en même temps que la Ville de Genève passait au «zéro produits phytosanitaires».

Je me renseignerai et reviendrai vers vous pour voir s'il y a une manière de récupérer ces roses. Je tiens à vous dire que les travaux étaient prévus il y a déjà quelques semaines, voire quelques mois. La crise du COVID-19 a évidemment fait que tous les travaux ont dû être arrêtés. On voit maintenant une floraison visuellement magnifique, mais il semble – je vous le confirmerai – que ces roses soient malades et qu'on doive malheureusement les jeter. En ce qui concerne la nouvelle pergola – c'est votre deuxième question – elle sera bien entendue sauvegardée, accessible, et les murets seront maintenus ainsi que la flore.

(La présidence est reprise par M^{me} Albane Schlechten, présidente.)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. La parole est à M. Philippe de Rougemont, pour une minute.

M. Philippe de Rougemont (Ve). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M^{me} Christina Kitsos. Alors que nous sommes en déconfinement progressif et que la pandémie est maîtrisée, quelle est la logique de maintenir la structure actuelle de logements d'urgence? Ce qui est durable, ce sont les logements relais, telle la réalisation de la rue du Fort-Barreau. Des personnes bénéficiant de ce dispositif ont réussi à rejoindre le marché du logement après une aide passagère.

Oui, il faut trouver des solutions d'urgence ainsi que des solutions durables avec la participation du Département de la cohésion sociale du Canton, afin d'identifier un vrai projet de réinsertion pour les personnes ayant bénéficié de ces services jusqu'à maintenant. Notre question: est-ce que la proposition que vous avez annoncée tout à l'heure sur l'accueil d'urgence prendra en compte la question des solutions durables?

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je partage complètement votre avis que pour faire un travail de réinsertion sociale, il est nécessaire d'avoir du logement en surface, d'avoir aussi un accompagnement médical et un accompagnement social afin que ces personnes puissent avoir accès aux prestations sociales auxquelles elles ont droit.

Maintenant, même dans les villes ou les pays où il y a des solutions de *housing first* ou de «logement d'abord», il y a quand même toujours de l'accueil bas seuil, puisqu'il y a des personnes qui sont parfois en errance, qui vont, qui viennent ou des personnes qui se trouvent du jour au lendemain dans une situation d'urgence.

Donc l'urgence sociale fait partie, si vous voulez, des phénomènes urbains qu'on peut trouver partout.

L'objectif pour moi est très clair, c'est de faire baisser l'accueil bas seuil, c'est-à-dire que cet accueil-là devrait idéalement vraiment être pour de l'urgence sociale, et d'investir de manière beaucoup plus forte dans du logement en surface et un travail de réinsertion sociale. Pour ce faire, il va falloir clarifier les tâches entre l'Etat, la Ville de Genève et les communes. Ce travail-là a été amorcé cette année mais il doit maintenant vraiment se poursuivre et aboutir. Je m'engage à faire ce travail, notamment avec l'Etat et l'ACG.

Concernant la proposition que j'ai annoncée, comme vous voyez, on est dans des délais très courts puisque je viens d'entrer en fonction, qu'il faut qu'on puisse faire perdurer ce dispositif à la caserne des Vernets et qu'on trouve une autre solution pour l'automne. Il n'y aura en tout cas pas encore de solution pérenne car ce travail-là doit être fait avec l'Etat et les communes. Mais c'est vraiment l'objectif.

M. Vincent Milliard (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Kitsos. Comme nous avons pu le constater, la crise a poussé un nombre important de personnes dans la grande précarité. Il en a malheureusement résulté d'impressionnantes files d'attente pour des cabas alimentaires à la patinoire des Vernets, avec 3280 sacs distribués le week-end dernier; la demande a augmenté au fil des semaines. Il s'agit également de ne pas oublier les 14 000 personnes inscrites aux Colis du cœur. Quel a été le rôle de la Ville de Genève jusqu'à maintenant? Du personnel supplémentaire a-t-il été engagé pour ces distributions? Si oui, qu'est-ce qu'il va en advenir désormais et comment va s'articuler le dispositif entre la Ville de Genève, les différentes communes et le Canton dans le futur?

La présidente. M^{me} Kitsos apportera les chiffres ultérieurement. Demain? D'accord, merci. Je donne maintenant la parole à M. Valentin Dujoux.

M. Valentin Dujoux (Ve). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Christina Kitsos. La crise liée au coronavirus a eu un effet marqué sur l'isolement des personnes les plus vulnérables. Or, ces femmes et ces hommes nécessitent souvent une aide ou un soutien municipal. Ma question est donc la suivante: est-ce que les demandes en ligne en lien avec les prestations municipales ont augmenté ces dernières semaines? Quelles mesures ont été et seront prises pour y répondre?

La présidente. M^{me} Christina Kitsos viendra demain avec un certain nombre de réponses. Apparemment vous avez beaucoup de questions pour son département, Mesdames et Messieurs, et c'est justifié. Je passe la parole à M. Vincent Schaller.

M. Vincent Schaller (UDC). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, en tant que représentant du Conseil administratif sortant. Elle concerne les élections au Conseil administratif du 5 avril qui se sont déroulées dans un contexte de confinement. On se souvient que les bureaux de vote étaient fermés le dimanche. Le Conseil d'Etat avait invité les exécutifs des communes à mettre à disposition la police municipale pour aller recueillir les enveloppes de vote et les amener au local de vote des Acacias afin de permettre à des personnes âgées, à des personnes handicapées ou avec des problèmes pour se déplacer de pouvoir encore voter le dimanche.

Sauf erreur, tous les exécutifs de toutes les communes du canton ont mis leur police municipale à disposition pour permettre à la démocratie de fonctionner normalement et à chacun d'exercer ses droits fondamentaux, mais pas le Conseil administratif de la Ville de Genève. D'où ma question... J'aimerais savoir ce qui, aux yeux de ce Conseil administratif, était si prioritaire, si important qu'il n'était pas nécessaire de mettre des policiers municipaux à la disposition des personnes âgées pour qu'elles exercent leur droit de vote?

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur le conseiller municipal, je précise tout d'abord que je ne suis pas le représentant du Conseil administratif d'avant, je suis membre de l'actuel Conseil administratif, même s'il est vrai que j'ai aussi fait partie du précédent. Je me souviens très bien de cette discussion et je suis à l'aise pour vous répondre parce que j'étais en faveur de cette solution consistant à mettre à disposition des membres de la police municipale pour aller récolter des bulletins de vote auprès de personnes confinées pour des raisons de vulnérabilité.

La majorité de l'époque a estimé qu'il y avait d'autres missions plus prioritaires en lien avec la gestion de l'ordre public, le soutien aux lieux de vente ouverts et la gestion des espaces publics, par exemple pour l'organisation des files d'attente. J'ai fait inscrire mon opposition au procès-verbal en m'octroyant le droit de la faire connaître. Cela me permet de dire aujourd'hui – et déjà à l'époque dans la presse – que j'aurais trouvé pertinent de suivre le mouvement des autres communes genevoises. D'ailleurs, dans les faits, et c'est ce que j'avais prévu, il y a eu peu de sollicitations. Mais cela aurait été important pour ces cas-là. Ma foi, c'est désormais du passé, mais je reconnais aussi qu'à ce moment-là

– nous étions à peu près au point culminant de la crise – ce n’était pas totalement évident en tant que ville-centre d’arbitrer les nombreux besoins de la population et du service public, à la décharge de mes collègues qui ont décidé d’être contre cette solution.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Je voulais féliciter M. Sami Kanaan pour son discours. Par contre, s’il pouvait me donner quelques précisions sur ces projets concernant le Grand Genève, par rapport à ce qui s’est passé ces derniers temps avec le COVID-19 et d’autres choses, et la nécessité de préserver les emplois pour nos résidents genevois. Donc, le Grand Genève, il faudrait que j’aie un peu plus d’explications, même si ça me paraît vraiment illusoire.

M. Sami Kanaan, maire. Je ne suis pas certain que c’était une question... (*Rires.*) Mais je crois deviner la question... Monsieur le conseiller municipal, le Grand Genève est simplement une réalité humaine, historique, sociale, économique, urbanistique, et heureusement que les frontières n’étaient pas entièrement fermées, sinon je ne sais pas comment nos hôpitaux universitaires et les Transports publics genevois, par exemple, auraient pu fonctionner. Il est évident que le but premier de toute collectivité, y compris la nôtre, est de trouver des solutions en matière d’emplois pour l’ensemble des personnes de notre région face à une concurrence peut-être déloyale qui vient des autres coins de la planète dans certaines situations, notamment de la part d’entreprises.

J’aimerais d’ailleurs rappeler que lorsqu’il y a dumping salarial ou concurrence déloyale, ce n’est pas le fait des travailleuses et des travailleurs mais le fait d’entrepreneurs, de patrons – et de patronnes mais c’est plus rare –, de patrons qui abusent de façon éhontée de ce genre de mécanismes pour augmenter leur bénéfice. C’est plutôt ceux-là et celles-là qu’il faudrait viser, pas les travailleuses et les travailleurs qui essaient de tenter leur chance sur le marché du travail. Le Grand Genève est donc une réalité et on a intérêt à continuer à construire cette région ensemble pour que tout le monde y trouve sa place.

M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Ma question s’adresse à M^{me} la conseillère administrative Perler. A votre connaissance, des travaux de réfection sont-ils prévus sur les chemins des parcs de la Ville de Genève et en particulier dans le parc de la Perle du Lac. Ils sont bientôt inaccessibles à cause des racines qui soulèvent le goudron à de nombreux endroits et qui rendent très difficile le cheminement des personnes à mobilité réduite ou qui se promènent avec des poussettes.

La présidente. Il y a un doute, mais il semblerait que ce soit plutôt le département de M. Gomez... Dans tous les cas, l'un ou l'autre vous répondra demain, Madame la conseillère municipale. La parole est à M^{me} Brigitte Studer.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse aussi à la conseillère administrative Christina Kitsos et concerne les répercussions sociales de la crise du COVID-19. Vous venez d'arriver dans votre département, ce n'est pas encore le moment de vous poser des questions sur ce que vous avez fait mais plutôt sur ce que vous envisagez de faire pour pallier cela. Et vous avez déjà commencé à faire des propositions...

En ce qui concerne les personnes particulièrement démunies qui n'ont pas pu travailler pendant la période du COVID-19 ou qui auraient perdu leur emploi à la suite de cette crise, est-ce que vous voyez des possibilités pour la Ville de Genève d'intervenir en collaboration avec le Canton?

Il y a un autre aspect social... Ce sera peut-être plus difficile cet été pour les familles de partir en vacances. Nous avons déjà vu que bien des enfants restent à Genève sans prise en charge; ils sont un peu laissés seuls... Est-ce que vous prévoyez de proposer un accueil renforcé pour ces enfants?

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. M^{me} Kitsos vous répondra également demain. Je passe la parole à M^{me} Roulet.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Ma question s'adresse à M^{me} Perler et porte sur les pistes cyclables. Je ne vais pas parler des pistes cyclables un peu sauvagement installées qui ont produit quelques couacs – on a pu lire entre autres dans la presse que les clients d'une fameuse quincaillerie des Eaux-Vives n'arrivaient plus à s'y fournir. Ma question, c'est plutôt un étonnement. Vous héritez bien entendu d'une politique... Mais comment imaginer que dans un aménagement neuf qui vient d'être achevé – je parle de la gare de Champel – on ait une piste cyclable peinte sur la chaussée qui s'arrête brutalement devant un passage pour piétons où la rue, d'ailleurs, rétrécit – il y a un tournant pour aller sur la rue Michel-Servet – et qui reprend après l'arrêt de bus? Car cela veut dire en effet que les cyclistes qui se retrouvent là dans une situation particulièrement dangereuse seraient obligés de monter sur le trottoir. Et si le même cycliste veut aller sur l'avenue de Miremont, il doit tourner sur la gauche après le carrefour et traverser l'avenue de Champel en allant du côté du passage pour piétons. Pourriez-vous aller voir cette piste cyclable qui n'en est pas une, qui est une peinture jaune interrompue de ci de là et qui est extrêmement dangereuse? Je vous remercie d'aller voir cet endroit devant

la gare de Champel, laquelle devrait être parfaite puisqu'elle vient d'être terminée et qui, elle, n'a pas été faite de façon sauvage.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. M^{me} Perler vous répondra demain également. Je passe la parole à M. Omar Azzabi.

M. Omar Azzabi (Ve). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M^{me} Kitsos, en charge de la cohésion sociale. Comme vous le savez, l'urgence sociale actuelle et historique à Genève mobilise de nombreuses associations en dehors de la Caravane de solidarité. L'une d'elles s'appelle Inspiración Colombia; elle effectue des distributions de colis ou de bons alimentaires à plus de 500 personnes ne pouvant se déplacer aux Vernets. Cette association a reçu aujourd'hui plus de mille demandes de familles dans le besoin. Après que la fondation Partage a cessé de lui octroyer des ressources, cette association voit ses bénéficiaires tomber dans une précarité alarmante. Cette association, qui a fait une demande de subvention urgente à la Ville, s'est vu signifier un refus catégorique. Cette non-entrée en matière est difficilement compréhensible. Auriez-vous quelques éléments à nous fournir à la suite de ce refus? Existe-t-il une possibilité de revenir sur cette décision au vu de l'urgence de la situation pour les bénéficiaires de cette association?

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} Kitsos vous répondra demain aussi. Je passe la parole à M. Luc Barthassat.

M. Luc Barthassat (MCG). Madame la présidente, je vous remercie. Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis et concerne le marché aux puces de la plaine de Plainpalais. Il y a un petit problème, vous ne m'entendez pas, Madame la présidente?

La présidente. Non, je vous entends bien...

M. Luc Barthassat. Concernant ce marché aux puces, j'ai eu quelques contacts avec certains exposants qui m'ont expliqué qu'il y avait passablement de demandes en attente pour obtenir des stands. Ma question est surtout de savoir quels sont les critères pour obtenir une place. On est bien d'accord qu'on n'a pas envie que le marché aux puces devienne une espèce de vide-grenier, car ça touche

quand même des pseudo-professionnels, mais pourquoi certaines personnes ont-elles dû attendre plusieurs années, voire quatre ou cinq ans, pour avoir une place alors qu'il y a de la place sur le pourtour de cette plaine de Plainpalais? Ma question est donc de savoir si on peut agrandir le marché, pourquoi on ne le fait pas et pourquoi il y a autant d'attente pour les nouveaux exposants et les nouvelles demandes.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} Marie Barbey-Barbey vous répondra demain. Je donne la parole à M^{me} Bénédicte Amsellem.

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Alfonso Gomez. Elle porte sur l'abattage d'un certain nombre d'arbres à l'avenue de Champel devant le Centre médical universitaire. La population étant très sensible sur ce point, elle a besoin avant tout de comprendre le motif de l'abattage de ces arbres, s'il s'agissait d'arbres malades ou si c'était pour un autre motif. D'autre part, elle souhaite savoir quelle est la compensation prévue concernant cet abattage d'arbres.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je ne pourrais malheureusement pas vous répondre de manière complète, donc je reviendrai ultérieurement. Effectivement, il s'agirait d'un certain nombre d'abattages, je l'ai appris aujourd'hui; c'est une situation dont j'hérite et peut-être que je n'aurais pas fait les mêmes arbitrages, Madame la conseillère municipale, surtout à l'heure où nous avons une quantité considérable de bureaux vides dans notre canton et dans notre ville. Il semble que les arbres abattus l'aient été dans le cadre d'un projet de construction de logements étudiants et de surfaces commerciales. Mais comme je vous l'ai dit précédemment, je reviendrai sur ces abattages de manière plus détaillée.

Ce que je peux encore vous signaler, c'est que c'est effectivement une préoccupation, surtout au niveau de la communication. Vous savez également, Madame, que le Conseil administratif a pour objectif d'augmenter la surface arborée et j'espère que nous pourrions bientôt communiquer des bonnes nouvelles dans ce sens de l'augmentation assez rapide du nombre d'arbres dans notre ville de Genève, avec surtout des communications et des informations sur les stratégies de transparence concernant cette problématique. Je vous remercie pour votre question.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Alfonso Gomez. Il s'agit aussi de transparence... L'ancien conseiller administratif a lancé en décembre dernier dans une certaine précipitation qui

interroge, un appel à projets pour la zone industrielle des Charmilles. J'aimerais savoir où en est cette procédure et si vous pouviez faire figurer sur le site de la Ville de Genève la composition du comité de sélection.

La présidente. M. Gomez vous répondra demain. Je passe la parole à M. Timothée Fontolliet.

M. Timothée Fontolliet (S). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adressera plutôt à M^{me} Barbey-Chappuis. J'ai entendu le terme lors du discours de législature, du coup je me demande ce qu'il en est ou ce qu'il en sera de l'implantation de ces fameuses antennes 5G dans le domaine public. (*Rires.*) C'est bon, j'ai la réponse...

La présidente. M^{me} Marie Barbey-Chappuis me fait de grands yeux. Est-ce que c'est parce que.... Ah non, elle reviendra avec une réponse. Merci, Monsieur le conseiller municipal. (*Remarque.*) Le Conseil administratif vous apportera une réponse. Je passe la parole à M. Nicolas Ramseier.

M. Nicolas Ramseier (PLR). Depuis le 1^{er} janvier, la Voirie n'accepte plus les conteneurs en acier alors qu'ils sont fonctionnels, résistants et pourraient servir encore des années. Il faut les remplacer par des conteneurs en plastique évidemment moins résistants. Du coup, j'aimerais savoir ce qui a justifié une telle décision, alors que nous sommes dans une période où nous cherchons justement à économiser les ressources et à protéger la planète. Ma question s'adresse évidemment à l'ensemble du Conseil administratif.

La présidente. Est-ce que quelqu'un souhaite répondre à la question du conseiller municipal? (*Remarque.*) Il a été pris acte de votre question et le Conseil administratif vous répondra demain. Je passe la parole à M^{me} Fabienne Beaud pour une dernière question.

M^{me} Fabienne Beaud (PDC). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à Christina Kitsos, la conseillère administrative, et elle concerne les Vernets, notamment la distribution de sacs alimentaires. Sauf erreur de ma part, cette distribution devrait cesser le 8 juin. J'aimerais savoir si la Ville a prévu une suite, et si oui, laquelle à cet arrêt de la distribution par la Caravane de solidarité.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale, pour cette question. C'est vrai que cette distribution alimentaire à la patinoire des Vernets devrait prendre fin ce samedi 6 juin. Il y a un travail qui s'est fait ces jours notamment avec le Canton mais aussi avec les autres communes, en particulier les communes suburbaines comme Vernier, Meyrin, Lancy, Carouge et Versoix. L'idée est de pouvoir organiser des distributions alimentaires localisées sur les lieux où sont les bénéficiaires. Nous sommes donc en train de l'organiser. Il y aura vraisemblablement deux lieux qui seront ouverts en ville de Genève. Nous annoncerons très prochainement comment ça va exactement s'organiser. En tout cas, la Ville de Genève prend le relais avec le Canton.

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. Avant de passer au point 7 de l'ordre du jour, nous sommes saisis de trois motions d'ordonnancement, deux du Parti socialiste, une du Parti libéral-radical. La première émane de M. Olivier Gurtner et demande de traiter en urgence le point 251 de notre ordre du jour, la motion M-1533, relative à la caserne des Vernets. Monsieur Olivier Gurtner, vous avez la parole pour une minute pour défendre votre motion d'ordonnancement.

M. Olivier Gurtner (S). Merci, Madame la présidente. Très brièvement, étant donné l'urgence du sujet, son importance maintenant avec également les effets de la crise du COVID-19 au niveau social et sanitaire, nous proposons donc le réordonnancement de cet objet afin de le traiter rapidement. Nous proposons de le renvoyer tout de suite en commission sociale et de la jeunesse.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal... Je soumetts au vote cette motion d'ordonnancement. Pardon, il faut sonner...

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1533 est acceptée par 58 oui contre 12 non.

La présidente. Cette motion d'ordonnancement est acceptée. La motion sera traitée demain soir en point fixe à 20 h 30, comme l'a décidé le bureau. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle également que votre vote ne sera pas comptabilisé sous votre nom si vous n'avez pas inséré votre badge... La deuxième motion d'ordonnancement est déposée par M^{me} Michèle Roulet qui souhaite traiter en urgence le point 249 de notre ordre du jour, soit la motion M-1531, relative aux pistes cyclables. Madame Michèle Roulet, vous avez la parole pour une minute pour défendre votre motion d'ordonnancement.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Vous savez bien évidemment que le sujet enflamme Genève, alors il est évident que pour pouvoir le traiter on ne peut pas le laisser au fond de l'ordre du jour. Je crois qu'il y a urgence. On voit par exemple que le U cyclable a été fait avec concertation. Il y a eu beaucoup d'auditions, et cela va être un succès... Là il faut absolument que ces pistes cyclables faites à la hussarde puissent faire l'objet d'une décision de la part de ce parlement.

La présidente. Merci, Madame... (*Applaudissements au bureau.*) S'il vous plaît, au bureau, on calme sa joie!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1531 est refusée par 48 non contre 24 oui (2 abstentions).

La présidente. Cette motion reste donc à l'ordre du jour à son point actuel. La troisième motion d'ordonnancement, déposée également par M. Olivier Gurtner, demande le traitement en urgence de la résolution R-267, qui figure au point 266 de notre ordre du jour. Je cède la parole à M. Gurtner pour une minute pour défendre sa motion d'ordonnancement.

M. Olivier Gurtner (S). Merci, Madame la présidente. Là encore brièvement, dans la situation d'urgence qui est avérée dans les distributions de colis aux Vernets, on a constaté qu'il s'agit dans beaucoup de cas de personnes sans papiers. Nous demandons donc l'urgence afin de traiter ce sujet rapidement. C'est aussi une résolution, donc une prise de position. Elle ne demande pas une mesure directe et concrète de la part de la Ville mais vise surtout à inviter le Canton à prendre des mesures concrètes.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-267 est acceptée par 44 oui contre 30 non.

La présidente. Nous avons donc deux motions qui seront traitées demain en point fixe à 20 h 30. Le renvoi direct du point 6 de notre ordre du jour, la proposition PR-1407, sera traité également demain à 17 h 30.

7. Projet de délibération du 12 mars 2020 de M^{mes} Marie-Pierre Theubet, Sophie Courvoisier, Fabienne Beaud, Martine Sumi, Hélène Ecuyer et MM. Amar Madani, Didier Lyon: «Jetons de présence et indemnités 2020-2025» (PRD-259)¹.

Troisième débat

La présidente. Je rappelle que la discussion est ouverte sur la base de l'objet tel qu'il a été proposé lors du premier débat. S'il y a des propositions d'amendements, elles seront aussi votées. Qui souhaite prendre la parole? Je passe la parole à M^{me} Michèle Roulet.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Je vais vous donner la position du Parti libéral-radical. Sur le principe, nous trouvons normal qu'il y ait une réévaluation puisque, depuis dix ans, les jetons de présence n'ont pas été indexés ni augmentés et que, par ailleurs, je vous rappelle qu'ils sont fiscalisés depuis 2015, ce qui induit finalement une réduction assez importante de ces jetons et indemnités.

Cela dit, au vu de l'époque que nous traversons, nous avons jugé que cette demande de réévaluation pouvait être différée dans le temps, puisqu'on peut la mettre tout au long de la législature à n'importe quel moment. Nous serons donc favorables, d'un point de vue peut-être plus politique, pour être sensibles à la grande précarité qu'on a pu voir à Genève, à ne pas faire cette demande actuellement.

Néanmoins, M. Sormani a rappelé à la dernière séance de la législature précédente qu'une séance plénière du Conseil municipal revient, je crois, à 150 francs pour deux heures; j'aimerais tout de même dire que quand on voit les montants attribués aux conseillers municipaux, on se rend compte que la somme n'est pas très élevée.

J'aimerais témoigner que pour la séance d'aujourd'hui, par exemple, il m'a fallu plus de six heures de travail rien que pour essayer d'ouvrir les pièces et les documents que nous avons reçus, puisque nous avons reçu par courriel six envois, je crois, de la part du Service du Conseil municipal, avec des objets nouveaux.

Donc, quand vous essayez de voir dans l'ordre du jour en quoi consiste un rapport, vous devez déjà aller chercher dans les six courriels la date à laquelle ce courriel a été envoyé. Ensuite, il faut essayer d'ouvrir ce rapport et même si on ne va pas lire tous les rapports, je peux vous dire que rien que pour l'ouverture et une prise de connaissance assez rudimentaire, puisque je n'ai bien sûr pas lu tous les rapports, il m'a fallu plus de six heures. J'aimerais qu'on se rende compte que pour cette séance il y a plus de 61 nouveaux objets déposés.

¹ «Mémorial 177^e année»: Développé, 7074.

Je trouve donc que, lorsqu'on tient compte du travail effectif du conseiller municipal, c'est presque insultant de venir prétendre qu'on fait un travail de milice, qu'on ne fait pas ça pour l'argent. Je dis quand même que tout travail mérite un salaire, d'autant que l'argent que l'on touche va encore en partie aux partis politiques. Il reste quoi alors à certains conseillers municipaux? Peut-être sept francs, huit francs, douze francs de l'heure? On arrive à une situation qui est aujourd'hui tout à fait déplorable, et je crois que ça explique peut-être une forme de mépris que l'on a de plus en plus envers ce parlement. Je vous rappelle un courrier que le conseiller d'Etat a envoyé à la première citoyenne de la Ville de Genève...

Il serait peut-être judicieux de se demander si cette forme de mépris n'est pas aussi liée au fait qu'on a des conditions de plus en plus difficiles. Précédemment, en effet, nous recevions les enveloppes chez nous avec tous les objets à l'ordre du jour que nous allions traiter. Or, je viens de l'apprendre, je l'ai appris hier, les conseillers municipaux n'auront plus d'imprimante maintenant pour des raisons soi-disant écologiques. Alors il faudrait quand même faire une étude puisque là on reste sur l'ordinateur pendant des heures et des heures, on ouvre des pièces jointes, on imprime certains documents... Ça veut dire que si un conseiller municipal ne veut pas être caché derrière son écran mais veut réellement provoquer la pensée, s'il souhaite qu'il y ait un débat puisqu'on ne peut pas avoir un débat en étant derrière son écran, ça veut dire que si on a l'intention de prendre la parole sur un dossier qu'on aura peut-être travaillé, on est obligé d'imprimer ce document. Eh bien non! Ça, ce n'est même plus un service que l'on rendra aux conseillers municipaux. Ils devront aller acheter leur imprimante, imprimer, chercher leur cartouche d'encre... Alors je pense que ça suffit.

Le Parti libéral-radical n'accordera pas dans l'immédiat son accord à une augmentation de ces jetons au vu de la crise sanitaire que nous vivons, qui serait peut-être mal perçue par la population. Cela étant, je vous rappelle quand même que, quand les jetons de présence ont été imposés, le Grand Conseil n'a pas hésité à augmenter ses jetons de présence de 25%. Ce qui aurait été tout à fait juste à l'époque. Mais là encore, on a voulu être modeste, se flageller, dire qu'on n'était peut-être pas si importants pour oser demander une augmentation.

Je crois que notre parlement va vers des dérives qui seront graves, car nous serons derrière nos écrans et peut-être que, comme le parlement en Chine, nous n'aurons plus qu'à appuyer sur les boutons pour donner notre accord aux propositions des conseillers administratifs. Je regrette que ce sujet soit si épidermique et qu'on veuille montrer combien on se sacrifie pour la république de Genève. Je crois qu'on fait fausse route.

Nous avons reçu un sondage qui montre le nombre de conseillers municipaux qui ont donné leur démission, alors il faudrait peut-être aussi se demander pourquoi. Parce qu'on a vu des gens s'offusquer de cette demande de réévaluation qui

appartenaient je dirais plutôt aux bancs de l'extrême gauche et dont certains étaient à l'aide sociale. On sait que ces personnes-là doivent de toute façon rembourser leurs jetons de présence et indemnités mais elles étaient scandalisées qu'on veuille augmenter de quelques pourcents ces indemnités qui n'ont pas bougé depuis dix ans... Je ne sais pas si on dira la même chose à d'autres personnes qui occupent des fonctions, par exemple les fonctionnaires, qu'il n'y a plus d'annuités pendant dix ans, plus d'augmentations... Enfin voilà, nous voterons non dans l'immédiat, mais j'aimerais bien qu'on revienne sur cette question du service que l'on rend, du travail énorme que l'on fournit, puisqu'il ne s'agit pas de croire qu'on est payé tant de l'heure. Non, il y a du travail à la maison, il y a des dossiers à lire, il y a des dossiers à rédiger, et je crois vraiment qu'on en arrive à un point où on a oublié d'avoir du respect pour notre fonction. Je vous remercie de votre attention.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Au-delà des revendications syndicales du Parti libéral-radical, nous sommes pour le statu quo. (*Brouhaha.*) Je crois que le Parti socialiste a déposé un amendement pour qu'on garde le statu quo sur les rétributions, qui sont standard depuis 2015. Je laisserai donc M. Gurtner présenter son amendement.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Avant M. Gurtner, nous avons M^{me} Laurence Corpataux.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Merci, Madame la présidente. Lors du deuxième débat, pour plusieurs orateurs, il était sensé que les tarifs liés aux jetons de présence soient votés par les personnes directement concernées, soit les élu-e-s de la nouvelle législature et non les anciens. Il y en a beaucoup qui se sont agités en disant que ce n'était pas à nous de prendre une décision. Donc les Verts ont redemandé l'avis de leurs 18 nouveaux élus, et je résumerai ainsi leur position: même vote qu'antérieurement, donc contre la modification des tarifs.

Pour les Verts et les Vertes, il est important que chaque personne élue puisse siéger au Conseil municipal quel que soit son statut professionnel et son revenu. Il est donc juste d'indemniser équitablement les travaux effectués afin d'éviter qu'une ou un élu ne renonce à siéger à cause d'une perte de revenu ou de salaire. Comme l'a rappelé M^{me} Rouillet, la fonction d'élue exige qu'on lui consacre du temps, temps de séances, de lectures de dossier, de recherches d'informations et de contacts avec les personnes concernées par les sujets traités. Il faut dire que c'est un travail de milice, ce n'est pas un travail rémunéré comme un autre. Le fait de faire un parallèle avec un travail normal me questionne.

Pour certains, ce temps dévolu à la fonction de milice empiète sur celui consacré à l'activité professionnelle qui devrait diminuer avec, à la clé, une diminution de revenu qui peut les amener à renoncer à leur charge d'élu. Ce n'est pas ce que veulent les Verts. Nous voulons que notre Conseil municipal soit représentatif de toute la population. Il est donc, je le redis, important d'avoir une juste indemnité.

Cette indemnité doit aussi être en relation avec les ressources à disposition de la Ville de Genève, lesquelles, en cette période étrange, sont fortement diminuées, voire malmenées. En effet, pour soutenir les personnes et les entreprises dans la situation actuelle, des aides financières supplémentaires ont été allouées et des prestations sont non facturées. Le budget n'est donc absolument pas tenu. Par conséquent, en cette étrange période déstabilisante où nous sommes tous et toutes projetés dans l'incertitude, où une partie de la population a perdu une portion importante ou la totalité de son revenu, où les ressources financières des entreprises genevoises ont diminué comme peau de chagrin et dont certaines ne vont malheureusement pas s'en remettre, il est essentiel pour les Verts et les Vertes d'être solidaires. Pour cette raison, nous sommes toujours défavorables, comme dit précédemment, à l'augmentation des jetons de présence.

Nous préférons que la somme dévolue à la hausse de 5% des jetons de présence soit affectée à des aides directes ou indirectes à la population ou à des entreprises, même si cette somme est peu de chose dans le budget global. On l'a dit tout à l'heure, ça correspond à 150 francs par personne et par séance. Mais ces 150 francs par personne et par séance correspondent à environ 132 sacs alimentaires. C'est peu pour certains, c'est beaucoup pour d'autres... Pour les Verts et les Vertes, en refusant la hausse des indemnités, le Conseil municipal donnera un signal fort de soutien aux actions entreprises par les associations, les entreprises et la Ville afin de sortir au mieux de la crise actuelle. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Le fond du débat a déjà été abordé lors du premier débat; je voulais simplement rappeler deux ou trois éléments. Le premier, c'est que les jetons de présence n'ont pas bougé depuis 2011 puisqu'en 2015 ils n'ont pas été ajustés. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation mais d'un ajustement. Je vous rappelle d'ailleurs que depuis 2015 les jetons de présence sont imposés fiscalement. Le Grand Conseil a compensé cette imposition fiscale avec une augmentation de 25%; ça n'a pas été le cas au Conseil municipal. Je voulais juste le rappeler, car je pense qu'il faut aussi savoir rester raisonnable. Ce n'est pas 25% qui ont été demandés mais 5%. Les jetons de présence n'ont pas augmenté depuis dix ans, alors je pense que c'est assez logique.

Pour le reste, je suis d'accord avec les arguments de M^{me} Roulet. C'est vrai qu'il y a un certain nombre de choses à faire. Il y a des conseillers municipaux dans cette enceinte – avant et, je l'espère, demain – qui travaillent et qui travaillent

fort, alors je pense que c'est simplement raisonnable. Et ça ne veut pas pour autant dire qu'on ne comprend pas la souffrance de la population. Alors si vous ne voulez pas augmenter les jetons de présence, moi, dans cette logique-là, je demande au Conseil administratif de mettre également la main à la poche, puisque, si on le demande aux miliciens dont certains dans cette enceinte sont soit à l'aide sociale soit au chômage soit même sans revenu, eh bien, je demande aux conseillers administratifs qui, pour leur part, gagnent 250 000 francs par année – j'arrondis – de faire un effort, de participer à la solidarité et de financer la Caravane de solidarité aux Vernets avec leurs propres deniers. Ça, ça serait équitable, et si ça se fait, je pourrais à ce moment-là approuver de ne pas augmenter ces tarifs. Mais je sais bien que ça ne va pas se faire parce qu'ils se plaignent qu'ils ne gagnent pas assez dans le sens où on leur a supprimé les frais professionnels à la suite de l'affaire des frais. Je pense qu'il faut savoir des fois simplement être raisonnable, alors, nous, nous accepterons cette augmentation pour ces raisons-là et pas pour autre chose.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Olivier Gurtner qui nous a envoyé un amendement par courrier électronique et qui va vous le présenter.

M. Olivier Gurtner (S). Merci, Madame la présidente. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le Parti socialiste s'oppose à l'augmentation des jetons de présence. En effet, on est dans une période de forte précarité. L'incertitude augmente, les salaires baissent, de nombreux employés doivent compter sur les RHT, des commerçants n'arrivent pas à payer leur loyer, 3000 personnes sont venues samedi dernier prendre un colis aux Vernets et, on vient de l'apprendre, une récession de 6,5% est annoncée pour le canton de Genève. Comment les élus, dans cette période de grande précarité, pourraient-ils s'accorder une augmentation?

Nous, conseillères et conseillers municipaux, sommes au service des Genevoises et Genevois et non l'inverse. Par conséquent, le Parti socialiste a déposé un amendement pour annuler cette augmentation qui serait, selon nous, une faute politique grave. Nous vous invitons donc à accepter l'amendement suivant – merci, Alain, de l'avoir évoqué:

Projet d'amendement

Maintien des jetons de présence et indemnités au niveau de ceux posés par la délibération PRD-101 acceptée le 23 juin 2015.

Cet amendement remet un peu de modestie dans notre travail pour être au service et non se servir.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche s'est interrogé sur cette question. Rappelons d'une part que les jetons de présence ne sont pas un salaire mais une indemnité dont une grande part revient aux mouvements dont nous faisons partie. Pour Ensemble à gauche, ce sont les 75% qui vont à notre groupe. Cet apport est important pour un groupe qui n'a ni sponsor ni lobby extérieur mais uniquement les ressources internes au mouvement.

Il est vrai que le barème n'a pas été modifié ces deux dernières législatures, ce qui revient, après toutes ces années, à une diminution et il est vrai aussi qu'avec la fiscalisation qui a été opérée, cet apport diminue dans la réalité la part qui revient à chaque conseillère municipale et conseiller municipal.

Nous avons une autre réflexion... Nous craignons que la pandémie du COVID-19 crée une pression sur les salaires alors que notre mouvement défend précisément les salaires des personnes qui travaillent dans les métiers essentiels. Quand nous avons remercié le personnel soignant, les vendeuses, le personnel de nettoyage, nous avons toujours ajouté que nous souhaitons des conditions de travail améliorées et un salaire adéquat. Nous ne voulons donc en tout cas pas que ça aille dans ce sens-là, de plus de pression. Est-ce que nous ne devrions pas être exemplaires et défendre aussi ce que nous trouvons juste s'agissant de notre engagement? Mais il est vrai qu'il ne s'agit pas d'un travail, ni d'un salaire.

Nous partageons bien sûr une autre réflexion avec beaucoup d'autres ici, à savoir qu'avec les répercussions sociales et économiques dans le contexte du COVID-19, une partie de la population se trouve dans une situation particulièrement difficile. Il nous paraît dès lors que ce n'est pas un moment pour effectuer une augmentation. A l'heure actuelle, nous vivons dans une incertitude concernant l'évolution de cette crise, qui était en premier sanitaire mais qui maintenant est sociale et économique, et nous avons fait le constat entre nous que nous ne savons pas dans quel sens ça va aller. C'est pourquoi il nous a semblé inadéquat de devoir se décider aujourd'hui, dans un moment de crise, pour les cinq prochaines années.

Le règlement définit bien que nous devons fixer les jetons de présence au début de la législature pour les prochains cinq ans. Est-ce que ce ne serait pas opportun de se poser cette question après deux ans? Est-ce que ça ira mieux, ou peut-être encore moins bien? On ne peut pas le savoir. Le règlement actuel ne nous permet pas de différer ce vote, c'est pourquoi nous envisageons d'en proposer une modification pour nous permettre de reprendre la question des

jetons de présence pendant la législature. Cela étant, dans le contexte actuel, nous acceptons l'amendement du Parti socialiste pour garder le même barème et donc ne pas augmenter nos jetons de présence de 5%.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Je passe la parole à M. Eric Bertinat avant de passer au vote.

M. Eric Bertinat (UDC). Il y a toujours un peu de gêne à parler d'argent, surtout de jetons de présence puisqu'ils nous sont destinés. Pour l'Union démocratique du centre, ce qui nous est présenté nous paraît très raisonnable. On parle de légère augmentation, mais si on l'aligne avec ce qui a été versé ces dernières années, y compris avec la fiscalisation de ces jetons de présence, on s'aperçoit qu'on est plutôt dans une diminution que dans une augmentation. La présentation qui nous est faite aujourd'hui est raisonnable.

Finalement, tout ce débat tourne autour de la notion de juste indemnité. Ça me paraît juste et il me semble que le projet de délibération dont nous débattons est dans cette proportion de juste indemnité. On n'est pas dans une augmentation comme celle des députés au Grand Conseil que j'ai jugée exagérée; cette proposition parle d'une légère augmentation. Alors avec la crise on peut se demander évidemment si on peut, si on ne peut pas... L'Union démocratique du centre soutiendra cette demande sans y attacher une autre importance. Je veux dire par là que, si ce délibératif décidait d'en rester aux jetons de présence tels qu'ils étaient en vigueur jusqu'à la fin de la précédente législature, ce ne serait pas un drame parce que, encore une fois, on parle d'une très légère augmentation. Ce n'est pas insignifiant, mais presque, et ce n'est pas ça qui va pénaliser nos comptes ou nos budgets: on fait confiance pour cela aux socialistes pour nous faire plonger dans la dette avec moult propositions qui auront alors une autre ampleur que celle de ce projet de délibération.

La présidente. Je fais voter l'amendement de M. Gurtner qui demande en résumé le statu quo sur les jetons de présence.

Mis aux voix, l'amendement de M. Gurtner est accepté par 51 oui contre 20 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 66 oui contre 3 non (6 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 131, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition du bureau du Conseil municipal,

décide:

Article premier. – Jetons de présence

Le montant net des jetons de présence et des indemnités à verser aux membres du Conseil municipal est fixé comme suit pour la législature 2020-2025:

	Fr.
a) Séance plénière du Conseil municipal, par séance	143
b) Présidence du Conseil municipal, par séance	209
c) Repas, par séance plénière avec relevée	44
d) Séance de commission, par heure	110
e) Présidence d'une commission ou d'une sous-commission, par heure	154
f) Rapporteur ou rapporteuse de majorité, par heure d'étude de l'objet en séance de commission (montant versé en sus des jetons de présence reçus en commission)	81,40
g) Rapporteur ou rapporteuse de minorité pour le rapport rendu (jeton unique versé en sus des jetons de présence reçus en commission)	77
h) Séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière	121
i) Chef-fe de groupe, par séance plénière du Conseil municipal; ce jeton est transmissible au cas où le ou la chef-fe de groupe se fait remplacer	165
j) Chef-fe de groupe, par séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière; ce jeton est transmissible au cas où le ou la chef-fe de groupe se fait remplacer	165
k) Indemnité annuelle pour le président ou la présidente du Conseil municipal	7150
l) Indemnité annuelle pour un membre du bureau du Conseil municipal	3300

Art. 2. – Voyage annuel du bureau du Conseil municipal

Une contribution annuelle de 10 000 francs est mise à la disposition du président ou de la présidente du Conseil municipal pour le voyage annuel du bureau. La participation du ou de la secrétaire de commission et du ou de la secrétaire administrative est comprise dans cette contribution.

Art. 3. – Sortie annuelle – repas annuel d'une commission

Une contribution annuelle de 312 francs est attribuée à chaque membre du Conseil municipal pour les sorties des commissions, soit 246 francs pour la participation à la sortie d'une commission dont il fait partie, et 66 francs pour la participation à un repas d'une commission dont il fait partie; cette contribution annuelle est également attribuée, selon les mêmes critères, aux secrétaires de commission. Ces deux montants peuvent être cumulés lors d'une sortie de commission.

Art. 4. – Information et formation du Conseil municipal

Le bureau dispose d'une somme de 11 000 francs par année consacrée à l'information et à la formation des membres du Conseil municipal:

- 1000 francs en couverture de petits frais (frais de déplacement, indemnités, etc.) de spécialistes mandatés pour les travaux d'une commission;
- 5000 francs pour l'organisation, sur proposition de la présidence du Conseil municipal, d'une commission ou de sa présidence, d'une conférence ou d'une séance d'information d'intérêt général, ouverte à tous les membres du Conseil municipal dans le cadre de leur formation;
- 5000 francs pour l'organisation, par le Service du Conseil municipal, de formations spécifiques pour les membres du Conseil municipal.

Art. 5. – Participation aux frais des partis politiques

Une participation annuelle de 40 000 francs est allouée à chaque parti représenté au Conseil municipal.

Art. 6. – Les montants prévus dans la présente délibération sont applicables dès la fin du délai référendaire.

Art. 7. – La délibération PRD-101 acceptée par le Conseil municipal le 23 juin 2015 est abrogée.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

La présidente. Je fais encore voter avant la pause le point 10 de l'ordre du jour, le rapport R-196 A.

8. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la résolution du 26 avril 2016 de M^{mes} et MM. Amanda Gavilanes, Maria Casares, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Emmanuel Deonna, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Tobias Schnebli: «Commission des naturalisations: respecter les textes et les personnes» (R-196 A)¹.

Rapport de M. Sami Gashi.

La résolution a été renvoyée à la commission du règlement par le Conseil municipal lors de la séance du 7 mars 2017. La commission s'est réunie pour traiter cet objet lors de sa séance du 15 mars 2017, sous la présidence de M. Rémy Burri. Le rapporteur remercie M. Andrew Curtis pour l'excellente qualité de ses notes de séance.

Rappel de la résolution

Exposé des motifs

Seize communes genevoises ont décidé de ne pas ou de ne plus avoir recours à une commission des naturalisations. La Ville de Genève a fait, quant à elle, le choix de la maintenir. Or notre Conseil n'a pas pour autant accordé à ladite commission le droit de fonctionner au mépris du règlement du Conseil municipal, de la loi sur l'administration des communes et des règles les plus élémentaires de respect des personnes dont les dossiers lui sont transmis.

La question du maintien ou non d'une commission municipale des naturalisations en Ville de Genève se reposera. Quelle que soit la réponse qui sera alors donnée par le Conseil municipal, la commission encore existante se doit, d'ici là, de respecter les textes qui l'encadrent et surtout les personnes dont elle examine les requêtes en naturalisation. Or tel n'est pas le cas.

Les entretiens de naturalisation constituent un élément important de l'étape municipale d'examen des demandes de naturalisation, même si cette étape n'aboutit qu'à un préavis et non à une décision. Ils peuvent représenter un moyen d'établir un lien entre les candidat-e-s et les autorités de la Ville. Ils sont supposés permettre de compléter et de vérifier les informations données par l'Office cantonal de la population. Finalement, ils peuvent être un moment d'échange et de partage, pour autant qu'ils soient menés dans le respect des personnes, et contribuent à documenter objectivement les préavis donnés par la commission des naturalisations.

Bien qu'on ne puisse pas attendre des conseillères municipales et conseillers municipaux l'objectivité, l'impartialité et la distance que l'on exige d'une

¹ «Mémorial 174^e année»: Développée, 4823.

Résolution: commission des naturalisations:
respecter les textes et les personnes

professionnel-le, nous sommes, toutefois, en droit d'attendre des membres d'une commission municipale des naturalisations d'être capables de faire abstraction de leurs préjugés. Or des témoignages nombreux et crédibles font état de prises de position xénophobes voire racistes, homophobes ou sexistes, de la part de membres de la commission sur les conformations physiques ou encore sur le niveau de revenu et de salaire des candidat-e-s à la citoyenneté genevoise.

A cela s'ajoute le fait que la commission persiste à ne pas respecter le règlement du Conseil municipal, qui lui impose de décider de ses préavis par des votes à bulletin secret et non à main levée. De plus, la loi sur l'administration des communes n'autorise pas une commission du Conseil municipal à transmettre directement ses rapports au Conseil administratif, comme le fait la commission des naturalisations.

Considérant:

- que maintenir une commission municipale des naturalisations ne se justifie que si cette commission fonctionne en conformité avec le règlement du Conseil municipal et la loi sur l'administration des communes, et dans le respect des personnes dont elle examine la demande de naturalisation;
- que le devoir des élues municipales et des élus municipaux siégeant à la commission des naturalisations est de représenter les valeurs de la Ville de Genève;
- qu'il est indispensable que la procédure d'entretien avec les candidat-e-s à la naturalisation soit menée de la façon la plus objective possible en vue de garantir un traitement impartial et équitable à chaque candidature;
- qu'il est du devoir de la Ville de Genève de s'assurer que chacun-e des candidat-e-s soit considéré-e selon les mêmes critères objectifs, et que nul ne puisse être considéré a priori comme étant trop pauvre, trop handicapé ou pas assez «occidental» pour pouvoir prétendre à la citoyenneté de la Ville,

le Conseil municipal, constatant les dysfonctionnements de sa commission des naturalisations,

- réproouve tout traitement par sa propre commission des demandes de naturalisation qui serait empreint de discrimination sociale, ethnique, sexuelle ou culturelle, et à plus forte raison de sexisme, de racisme ou d'homophobie;
- attend de sa commission des naturalisations qu'elle respecte les prescriptions réglementaires et légales qui s'y appliquent; et de chacun-e de ses membres un égal respect des personnes dont la demande de naturalisation est examinée par la commission;
- invite toutes celles et tous ceux qui auraient à connaître des dysfonctionnements de la commission des naturalisations, à quelque étape que ce soit de la partie municipale du processus de naturalisation, à en faire part au Conseil administratif;

SÉANCE DU 3 JUIN 2020 (après-midi)
Résolution: commission des naturalisations:
respecter les textes et les personnes

- attend du Conseil administratif qu'il s'assure que le fonctionnement de la commission des naturalisations et de ses membres soit irréprochable, tant que le Conseil municipal n'aura pas décidé de confier au Conseil administratif la compétence de délivrer le préavis de la Ville de Genève aux demandes de naturalisation.

Séance du 15 mars 2017

Audition de M^{me} Marie-Pierre Theubet, MM. Pascal Holenweg et Grégoire Carasso, auteurs de la résolution

M. Holenweg rappelle que la résolution discutée présentement résulte des mêmes événements internes à la commission des naturalisations ayant abouti au projet de délibération PRD-103 (Pour un mandat plus cohérent des membres de la commission des naturalisations). Plus précisément, cette résolution adresse la problématique des prises de positions fondées sur des préjugés et des propos discriminatoires de certains membres de la commission des naturalisations, servant à justifier certains préavis négatifs. Cette résolution est composée d'un caractère anecdotique et d'un caractère symbolique. Anecdotique tout d'abord, considérant que le préavis délivré par la commission des naturalisations n'a que très peu de poids (un préavis négatif, même si fondé sur des considérations discriminatoires, n'a donc que très peu d'influence et d'importance sur l'ensemble du processus de naturalisation). Symbolique ensuite, étant donné que l'octroi d'un préavis doit se fonder sur des critères objectifs, non pas sur des éléments discriminants. Bien que cette résolution «ne demande rien», elle cherche néanmoins à alerter le Conseil administratif sur des dysfonctionnements au sein de la commission des naturalisations.

M. Holenweg souligne enfin qu'il n'existe que deux solutions s'offrant au Conseil municipal afin de régler le problème de légalité de la commission des naturalisations (la situation actuelle étant illégale): soit le Conseil municipal décide de déléguer ses compétences en matière de naturalisation au Conseil administratif, soit le plénum se réunit à huis clos afin de livrer les préavis des candidats à la naturalisation.

Une commissaire évoque la dernière invite de la résolution et demande comment le Conseil administratif pourrait s'y prendre pour la mettre en œuvre.

M. Holenweg lui répond que la façon la plus simple de mettre en œuvre cette résolution est de rappeler la loi à la commission des naturalisations et/ou au plénum. C'est ce qu'a fait la Cour des comptes dans son rapport sur le fonctionnement de la commission.

Un commissaire constate que ce texte admet implicitement que des propos discriminatoires (racistes, xénophobes, etc.) ont été tenus au sein de la commission et

Résolution: commission des naturalisations:
respecter les textes et les personnes

donc qu'il existe un dysfonctionnement au sein de cette commission. Cette résolution va bien plus loin qu'un simple rappel de bonne conduite à adopter. En effet, c'est le fonctionnement même de la commission qui est remis en question. Il doute donc qu'il soit possible d'en rester là et estime qu'il faudrait aller plus loin dans la démarche.

M. Carasso rappelle qu'il siège, avec son excellent collègue Pascal Holenweg, au sein de la commission depuis juin 2016 et que ce texte est antérieur à leur entrée en fonction dans cette commission controversée. Il souligne qu'il n'a pas connu de dysfonctionnements aussi graves que ceux évoqués dans la résolution lors de son mandat au sein de la commission des naturalisations, ce qui démontre que les problèmes mentionnés dans la résolution n'ont pas un caractère nécessairement endémique. M. Holenweg complète en soulignant que lors de son mandat au sein de la commission des naturalisations, il n'a entendu qu'à deux reprises des propos pouvant s'apparenter à ce qui est dénoncé dans cette résolution.

M^{me} Theubet rappelle qu'elle a siégé à la commission des naturalisations deux fois pendant une année et a pu constater des pertes de dossiers, ce qui est très grave. Elle souligne que les dysfonctionnements de la commission des naturalisations ne se résument pas qu'aux propos discriminatoires évoqués dans ce texte et rappelle les conclusions de la Cour des comptes concernant cette commission. En effet, elle soutient que les commissaires ne sont pas légitimes pour effectuer des entretiens et donc livrer un préavis, de par l'absence de formation en la matière. Elle termine en exprimant son souhait de remettre de l'ordre dans le fonctionnement de la commission des naturalisations.

Une commissaire explique qu'elle soutiendra la résolution présentement discutée mais qu'elle ne l'a pas signée, ne voyant aucun intérêt à traiter des dysfonctionnements d'une commission qui devrait être supprimée. Elle poursuit son intervention en demandant comment le Conseil administratif s'y prendra pour contrôler le fonctionnement de la commission des naturalisations et en soulignant que les rapports des fonctionnaires peuvent également être très orientés, ce qui justifierait également un contrôle...

M. Holenweg lui répond que les rapports en question sont livrés par des enquêteurs cantonaux, le municipal ne pouvant donc pas effectuer un quelconque contrôle (il rappelle également à ce titre que la commune ne reçoit que les rapports préavisés favorablement). Il remarque ensuite que c'est le Conseil administratif qui renvoie les préavis du municipal au Canton, il est donc logique que ce soit cette instance qui traite du fonctionnement de la commission des naturalisations. Pour terminer, il affirme que le seul moyen de contrôle du Conseil administratif est de vérifier que les préavis livrés par la commission des naturalisations aient été établis en fonction de critères objectifs.

SÉANCE DU 3 JUIN 2020 (après-midi)
Résolution: commission des naturalisations:
respecter les textes et les personnes

Une commissaire estime que le texte discuté présentement est ambigu et qu'il subsiste selon elle un malentendu fondamental concernant le principe même de naturalisation en Suisse. Elle remarque qu'il est inscrit sur le passeport suisse la commune d'origine de son détenteur. Cela implique que le citoyen est tout d'abord originaire d'une commune, non pas du canton. Elle estime qu'il s'agit là d'un problème politique, non pas strictement administratif. Elle affirme qu'il ne s'agit pas de déterminer si les élus sont compétents ou non. Elle affirme qu'elle croyait penser que les élus d'une commune suisse savaient ce que ça voulait dire que d'être Suisse, bien que les textes de lois n'empêchent pas ce type de résolution. Elle prétend que c'est à la commune de décider politiquement des compétences communales en matière de naturalisation. Elle affirme qu'il y a deux instances incontournables en matière de naturalisation dans le pays qui sont la commune et la Confédération, le Canton faisant du travail administratif. Elle poursuit en remarquant qu'il est tout à fait envisageable de lister les compétences requises afin de siéger au sein de la commission des naturalisations, bien qu'elle regrette que certains conseillers municipaux aient été élus «sans aucunes compétences pour savoir ce que c'est que d'être un bon citoyen en Ville de Genève». Elle continue en rappelant que le magistrat en charge de la naturalisation ne participe plus à la commission des naturalisations, ce qui était le cas auparavant. Elle affirme que les problèmes mentionnés dans cette résolution n'existaient pas à l'époque où le magistrat en question participait à la commission des naturalisations. Elle termine en estimant que cette résolution doit repartir sur des bases saines.

M. Holenweg constate que ces propos sont hors sujet, étant donné que la résolution ne traite pas du processus même de naturalisation en vigueur dans le pays. Il souligne toutefois que la loi cantonale genevoise en la matière stipule que le droit de cité est délivré par le Canton, en conformité avec le cadre fixé par la loi fédérale. Il rappelle que l'objet de la résolution porte sur le fonctionnement interne de la commission des naturalisations, qui demande qu'elle fonctionne sur des critères objectifs.

La commissaire réplique que le concept d'objectivité est un construit social et est donc par définition subjectif. La commission des naturalisations est donc par définition politique.

Discussion et vote

Un commissaire estime que ce texte n'est pas acceptable en termes déclamatoires et soulève trop de problèmes pour être pris au sérieux sous cette forme. Il affirme donc qu'il n'est pas envisageable de s'en tenir à une simple résolution.

La commission considère qu'aucune audition complémentaire n'est nécessaire et passe au vote. La résolution R-196 est refusée par 8 non (3 LR, 2 DC, 2 MCG, 1 UDC) contre 6 oui (1 Ve, 4 S, 1 EàG).

Résolution: commission des naturalisations:
respecter les textes et les personnes

La présidente. Le président de la commission, M. Rémy Burri, ne prend pas la parole... Le rapporteur, M. Sami Gashi, ne siège plus... Je passe la parole à M. Pascal Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Madame la présidente. Très brièvement, cette résolution et ce rapport concernent une situation et une commission qui ont disparu avec la commission des naturalisations. Cette commission ayant été supprimée par ce Conseil municipal dans un grand mouvement d'intelligence collective, ni la résolution ni le rapport n'ont plus la moindre pertinence. Nous pouvons donc refuser cet objet sans aucun problème pour des raisons d'obsolescence du sujet, d'obsolescence du problème.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Merci, Madame la présidente. J'aimerais tout d'abord vous féliciter de votre brillante élection à la présidence de ce délibératif. J'aimerais simplement exprimer de la part du Parti libéral-radical combien nous regrettons cette pseudo-intelligence collective qui a fait que nous avons privé désormais, plutôt dans un moment d'émotion à la suite de certains problèmes rencontrés dans le fonctionnement de la commission, notre commune d'un échelon fondamental et d'une action élémentaire essentielle de la démocratie qu'est la participation à l'acte de naturalisation.

Nous sommes ainsi passés de la démocratie à la technocratie. Or, pour nous, la naturalisation reste un acte politique. Ce n'est pas un acte technocratique. Ce n'est pas simplement un tampon sur un passeport sur lequel est inscrit le nom de la commune d'origine. C'est elle qui vous enracine prioritairement et d'abord dans la commune, qui est le premier niveau de la démocratie helvétique; c'est elle qui est votre vraie origine.

En réalité, priver ce Conseil municipal de participer à cette action est pour nous une erreur, une faute grave, une faute démocratique. Au motif que l'on a constaté certaines défaillances dans le fonctionnement de la commission des naturalisations, on décide tout simplement de la supprimer... Mesdames et Messieurs, qui est infaillible dans ce Conseil municipal? Qui est infaillible dans notre municipalité? Qui est infaillible en Suisse? Quel citoyen, quelle citoyenne est infaillible? Faut-il être infaillible pour devenir Suisse? C'est bien notre question. Nous avons constaté avec tristesse dans la législature précédente combien même les élus au Conseil administratif n'étaient pas infaillibles. Est-ce que pour autant nous avons décidé de supprimer le Conseil administratif? Nous avons constaté des défaillances dans le fonctionnement du Grand Théâtre. Est-ce que nous avons seulement l'idée de supprimer le Grand Théâtre? Mesdames et Messieurs, la question de l'infaillibilité est une mauvaise question. Est-ce que nous sommes conscients

de ce que nous voulons défendre? Nous sommes parfaitement conscients qu'il y a eu des erreurs et peut-être une inadéquation et des imprécisions dans le règlement de cette commission. Toutefois, si nous sommes conscients, nous sommes confiants dans la possibilité de toutes et de tous de s'améliorer pour accomplir un devoir essentiel qui est la proximité avec les futurs citoyens et habitants de notre cité.

Bien évidemment aujourd'hui ce sujet est obsolète. Pour les uns, c'est de l'intelligence, pour nous c'est de l'irresponsabilité, et nous nous réjouissons de rediscuter avec la nouvelle magistrate en charge de cette question, M^{me} Barbey-Chappuis, avec laquelle nous aurons certainement des discussions intéressantes. Nous verrons comment le Conseil administratif fonctionne si intelligemment qu'on a bien voulu l'entendre ici dans le cas des naturalisés à la commune de la Ville de Genève et comment nous pouvons reprendre, nous l'espérons, notre juste place et notre responsabilité dans ces dossiers. (*Applaudissements.*)

M. François Bärtschi (MGC). Pour le Mouvement citoyens genevois il est certain que la suppression de la commission des naturalisations a été une grave faute. C'est une faute à la fois envers nos institutions démocratiques et envers une certaine image que nous avons de notre cité, de notre république qui, depuis des siècles, sait intégrer toutes les personnes venant d'ailleurs, venant d'autres cantons, d'autres pays, d'autres continents. C'est la grandeur de notre pays, c'est la grandeur de notre ville, Genève, que de savoir le faire.

Et tout cela, par une vision rétrécie de ce que sont nos institutions, nous avons malheureusement réussi à le détruire. Je dois dire que participer à la commission des naturalisations comme conseiller municipal il y a quelques années fut un grand moment, un moment durant lequel j'ai pu rencontrer de nouveaux venus dans la vie politique genevoise, des personnes de toutes origines, de toutes opinions, des personnes qui représentent la richesse de notre Genève, de cette ville de Genève à laquelle le Mouvement citoyens genevois est particulièrement attaché.

C'est cela que nous avons perdu, je le déplore et je le regrette, comme l'a dit ma préopinante, M^{me} Michèle Roulet. Non, excusez-moi, ce n'est pas Michèle Roulet, j'ai fait un petit lapsus. Excusez-moi, Michèle et aussi Fabienne Kraft-Babel... (*Exclamation.*) Florence! (*Rires.*) Décidément, je vais me faire pardonner, je ne sais pas comment je vais me faire pardonner... J'espère qu'on me pardonnera ce genre d'erreur.

La question essentielle, c'est l'intégration, c'est l'image que nous avons de Genève, le fait aussi de défendre certaines valeurs et, pour ces valeurs-là, nous pensons qu'il faudra d'une manière ou d'une autre réinstaurer cette commission

Résolution: commission des naturalisations:
respecter les textes et les personnes

des naturalisations parce qu'elle est essentielle à notre ville de Genève; elle est essentielle à notre république de Genève. Vive Genève!

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Pascal Holenweg. Qu'il soit bref...

M. Pascal Holenweg (S). Qui, quoi?

La présidente. Tu as déjà pris la parole...

M. Pascal Holenweg. Mais comme d'habitude, Madame la présidente. Vous me connaissez suffisamment pour savoir...

La présidente. Tout à fait...

M. Pascal Holenweg. ... que je suis d'une brièveté et d'une concision admirables. *(Rires.)*

Avant que mon chef de groupe tout aussi vénéré que ma présidente ne s'étouffe, je voulais ponctuer l'intervention de notre collègue Micheline Kraft-Babel *(rires)*, comme nous ponctuons régulièrement nos interventions respectives depuis près de dix ans et que nous avons l'intention de le faire encore pendant cinq ans dans les commissions où nous siégeons de concert.

Je rappelle d'abord que la commission des naturalisations n'a pas été supprimée pour des raisons émotionnelles, de dysfonctionnements de la commission ou pour des raisons d'arbitraire de décisions puisque la commission n'a jamais pris aucune décision et qu'elle n'était pas vouée à en prendre. Nous l'avons supprimée parce qu'une majorité de ce Conseil municipal a considéré qu'elle était inutile. Pour notre part, nous considérons même qu'elle était parasitaire. Sur cet avis-là, nous étions en parfait accord avec le conseiller d'Etat Pierre Maudet qui défendait grosso modo la même position – je n'allais pas me priver du plaisir de le rappeler à la section Ville du Parti libéral-radical...

La commission des naturalisations, la commission municipale des naturalisations n'a jamais pris la moindre décision sur les naturalisations, elle n'a jamais donné que des préavis de préavis, et la position de la commune a toujours

SÉANCE DU 3 JUIN 2020 (après-midi)
Résolution: commission des naturalisations:
respecter les textes et les personnes

été donnée par le Conseil administratif. Nous avons donc une commission dont l'existence ralentissait le processus de naturalisation et qui y intégrait des éléments irrationnels, des éléments émotionnels qui n'avaient rien à faire dans l'examen objectif, rationnel, pragmatique d'un dossier.

Par ailleurs, la commission municipale des naturalisations nous était apparue comme essentiellement utile à ses propres membres. Elle ne l'était ni aux candidats à la naturalisation, ni au processus de naturalisation, ni aux conseillers administratifs, pas plus finalement qu'à la décision qui était prise par le Canton avant d'être ratifiée par la Confédération.

Enfin, je rappelle – c'est un élément historique – que la naturalisation à Genève n'a jamais été une prérogative municipale. Elle a toujours été une prérogative de la république. De ce point de vue-là, je suis parfaitement d'accord avec M. Marcel Bärtschi (*rires*), la naturalisation, l'octroi de la citoyenneté politique est depuis près de quatre cents ans, presque cinq cents ans, puisqu'on ne parlait pas de citoyenneté avant, une prérogative de la république de Genève. Les communes n'existent à Genève que depuis deux cents ans, c'est un héritage du régime français, et la commune à Genève n'a jamais naturalisé personne. Dans le meilleur des cas, et le meilleur des cas n'est qu'une mesure tout ce qu'il y a de plus relative – c'était le cas de la commission des naturalisations que la majorité a décidé de supprimer – la commune ne donne qu'un préavis à la république.

Nous sommes partisans de l'octroi républicain de la citoyenneté, nous sommes partisans d'un examen rationnel, objectif, le moins émotionnel possible, le moins arbitraire possible des dossiers de naturalisation. C'est pour cette raison-là que nous avons proposé la suppression de cette commission et c'est sans doute pour cette raison aussi qu'une majorité du Conseil municipal l'a votée.

Nous avons pu vérifier depuis que les dossiers de naturalisation étaient traités plus vite, plus objectivement, plus rationnellement et que les candidats à la naturalisation ne pouvaient que se féliciter de la suppression de ce passage parasitaire, inutile qui ralentissait le processus et qui y intégrait des éléments qui n'avaient rien à faire dans l'examen d'un dossier personnel. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre brève... Le bureau a décidé de clore la liste de parole afin d'arrêter de débattre sur une commission qui n'existe plus. (*Brouhaha.*) Il y a encore deux orateurs et une oratrice. Nous reprendrons les débats après la pause.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Mesdames et Messieurs, vous êtes convoqués ici même à 20 h 30. Je vous remercie. (*Remarque.*) Oui... et j'ai besoin du bureau et des chefs de groupe. J'aimerais que vous restiez dans la salle, nous avons un point à traiter. Je vous remercie. Bon appétit.

Séance levée à 19 h 25.

SOMMAIRE

1. Exhortation	34
2. Communications du bureau du Conseil municipal	34
3. Discours de législation	35
4. Communications du Conseil administratif	41
5. Pétitions	42
6. Questions orales	42
7. Projet de délibération du 12 mars 2020 de M ^{mes} Marie-Pierre Theubet, Sophie Courvoisier, Fabienne Beaud, Martine Sumi, Hélène Ecuyer et MM. Amar Madani, Didier Lyon: «Jetons de présence et indemnités 2020-2025» (PRD-259). Troisième débat	61
8. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la résolution du 26 avril 2016 de M ^{mes} et MM. Amanda Gavilanes, Maria Casares, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Emmanuel Deonna, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Tobias Schnebli: «Commission des naturalisations: respecter les textes et les personnes» (R-196 A)	70
9. Propositions des conseillers municipaux	79
10. Interpellations	79
11. Questions écrites	79

La mémorialiste:
Daphné Leftheriotis